

LA «PEMBÉNISATION» DU HAUT-KIVU : OPPORTUNISME ET DROITS FONCIERS REVISITÉS¹

par Frank Van Acker

La «*pembénisation*» est un mot français « créolisé » utilisé au Kivu, dérivant du mot swahili « *pembeni* » qui signifie « de côté ».

Abstract

Economic actors in highland Kivu have developed strategies to manage long-term change. This has led to land and social relations being inextricably intertwined. At the macro-level, the relations between these actors have undergone some changes. The concentration of land possession has increased sharply in favour of 'modern' actors while peasants have gradually been expropriated from customary held land. The customary authorities as custodians of the common good have played a most opportunistic role in this evolution. Inevitably, these changes at the macro-level have had their complements at the micro-level. The transfer of assets between generations has narrowed and households are increasingly relying on the market and on formalised social networks. The market has provided some opportunities. Nevertheless, direct state intervention in the process of accumulation has created the conditions engendering the pauperisation of rural labour. The concentration of land without structural new employment opportunities outside agriculture, marginalised rural youth from the patriarchal social framework. Social networks have failed to act as counterbalance to these evolutions. They have closed around the ethnical divisions trumped up by the issue of the social legitimacy of migrants and their access to land. The recent wars and humanitarian crisis have created alternative modes of integration for rural youth, the social cost being the militarisation of high-value extraction from a limited number of economic enclaves, in the middle of a subsistence economy subject to militarised rent-seeking.

1. INTRODUCTION : LES GARDIENS DES PROPRIÉTÉS DU ROI

Le Haut-Kivu, avec ses 450 km de frontière commune avec le Rwanda et le Burundi, jouit d'une position privilégiée en tant qu'axe géographique de violence à long terme dans une région très pauvre, où les facteurs tant internes qu'externes au Congo se mêlent librement. Les 10 dernières années ont prouvé à quel point ce mélange particulier peut être incendiaire. Pour les observateurs, l'aspect actuel de la crise porte toutes les marques de l'anarchie

¹ Je tiens à remercier les personnes de Bukavu et d'ailleurs dont les noms suivent pour le temps qu'elles m'ont accordé, le partage de leurs idées ou de leurs documents, si importants dans l'élaboration de cet article: Mr. Bengehya Muhanano, Pr. Georges Dufour, Mr. Kajangu N'dusha, Mr. Bapolisi, Mr. et Mme Bagenda Balagizi, Pr. Franco, Mr. Abraham Kasaza, Mr. Jean Chihyoka, Mr. Bosco Muchakiwa, Pr. Didier de Failly, Mme Charlotte, Mr. Kayira Bisenga, les hommes et femmes de divers groupes à Nyantende, Mr. Ivan Godfroid, Mme Elske van Gorkum, Mme Julia Potter. Bien sûr les points de vue exprimés ici restent sous l'entière responsabilité de l'auteur.

totale. Cependant, comme Mararo l'affirme, il est nécessaire de 'rejeter des explications qui substituent des alibis pour des causes'². Une théorie satisfaisante de changement institutionnel ne peut exister sans une théorie de l'état qui intègre les dimensions historiques d'aliénation. En fait, la crise de l'état est le 'tapis' sur lequel les facteurs internes et externes se révèlent³. Actuellement, les miliciens Mai-Mai sont des acteurs importants dans ce contexte de crise. Ce phénomène n'est pas surprenant dans une situation où les jeunes sont écartés de relations et de réseaux significatifs dans un contexte marqué par l'identité ethnique. Et c'est particulièrement le cas depuis que la crise humanitaire de juin 1994 à novembre 1996, avec ses 34 camps de réfugiés rwandais disséminés le long de la crête montagneuse du Kivu, a apporté un air de 'modernité' dans son sillage. Son bouquet exhalait des attributs voyants (par ex. des jeeps 4x4 air conditionné), des emplois payés régulièrement (un miracle en soi au Kivu), et l'injection d'environ 800 millions de dollars dans l'aide d'urgence, équivalent au total du revenu annuel de 4 300 000 personnes au Kivu⁴.

Dans les limites de cet article, il est impossible de donner un compte rendu global des causes de l'actuelle 'complex emergency' au Kivu. Les facteurs externes –particulièrement les effets des politiques menées par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda et la présence de leurs troupes en RDC– sont étudiés ailleurs en détail. Cet article étudiera dès lors brièvement les dynamiques internes, notamment l'histoire des transformations sociales dans le Haut-Kivu, par le prisme des modèles fonciers. Le débat porte sur le problème de la nationalité, qui a pris de larges proportions par suite du changement brutal des relations de production et la paupérisation de larges segments de la population rurale qui s'ensuivit, particulièrement depuis 1973. L'impasse institutionnelle se reflète dans le changement des relations de production à l'intérieur des ménages. Ceci se reflète notamment dans l'échec toujours plus grand de conserver des moyens limités de production transmis de génération en génération, marginalisant les jeunes gens de la structure patrilinéaire traditionnelle.

Pour aller au fond du problème, il est nécessaire de remonter jusqu'à la ségrégation institutionnelle coloniale entre l'urbain et le rural, et par conséquent, au besoin de combler le fossé de la légitimité par des processus

² MARARO, B., « Land, power, and ethnic conflict in Masisi, 1940s-1994 », *The international Journal of African Historical Studies*, Vol.30, N°3 (1997), pp.503-537.

³ MAPATANO, B. J., *Administration traditionnelle et question foncière a Kabare, Région du Sud-Kivu, Zaire*, Genève, Institut Universitaire du Développement, 1995.

⁴ Basé sur les calculs de Maton et Van Bauwel, qui conclurent qu'environ 1 million \$/jour était dépensé pour maintenir les camps, ce qui équivaut à un coût de 280\$ par réfugié et par an. Pour comparaison, le revenu annuel per capita pour la région du Kivu pour la même période était estimé à 186\$ (Maton, Van Bauwel).

de re-tribalisation après l'indépendance⁵. Il faut évaluer les conséquences alienatoires pour les communautés locales de l'alliance des pouvoirs locaux coutumiers et de l'état national. Il s'agissait d'une prolongation post-coloniale d'une situation, comme Mugangu l'a dit dans le cas de l'Etat Libre du Congo, où les chefs coutumiers agissaient comme des «*contremaîtres*» sur les vastes propriétés du roi⁶. L'intégration de la sphère sociale rurale dans l'étendue institutionnelle de l'état moderne signifiait la transformation de l'ordre politique traditionnel en unités soumises à la définition de la légalité par l'état. Ce changement a mené à la restructuration du milieu social rural, et à une crise de la légitimité locale. La clé de cette crise était le processus de domanialisation, où des ressources gérées traditionnellement par les communautés ont été transformées de facto en ressources libres d'accès et priva du fait même des communautés d'utilisateurs traditionnels de leurs droits. Les autorités traditionnelles, de connivence avec l'ordre légal imposé par l'état, se sont appropriées ces ressources pour les réaliser à leur valeur marchande. Cette situation où les autorités tribales agissaient comme une extension de l'état, a eu pour conséquence un processus d'antagonisation entre l'autorité coutumière et ses fondements sociaux dans les communautés locales, et une transformation sociale dans les régions rurales⁷. Avec l'état bien impliqué dans une vague de démocratisation au début des années '90, la contradiction entre la loi territoriale et l'ordre traditionnel basé sur l'identité ethnique est vite devenue insoutenable. Etant donné la nature tribale persistante de l'ordre local, les stratégies de résistance étaient également basées sur l'identité ethnique. En 1993, divers acteurs du Nord-Kivu –dans une coalition suspecte de 'chefs' traditionnels, de politiciens locaux, de la société civile et de villageois ordinaires- ont essayé de jouer ce jeu en cherchant à appliquer la loi de Mobutu de 1981 sur la nationalité et à déclarer les migrants d'origine rwandaise effectivement apatride. A ce moment, des troubles s'ensuivirent et des conflits similaires ont enflammé le Sud-Kivu. Cela fait presque sept ans que le conflit perdure, rendant très complexe la détermination exacte des caractéristiques de la nouvelle situation qu'il crée.

En gardant ce dernier qualificatif à l'esprit, le problème a été élaboré en trois sections. La première section examine les modèles d'exclusion sociale à travers la dynamique des changements de relations foncières. La seconde section se penche sur le changement des relations de production agricole

⁵ MAMDANI, M., *Citizen and Subject: contemporary Africa and the legacy of late colonialism*, Princeton University Press, 1996.

⁶ MUGANGU, S., *La gestion foncière rurale au Zaïre: réforme juridiques et pratiques foncières locales, cas du Bushi*, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain: Institut d'Etudes du Développement, 1997.

⁷ ENGLEBERT, P., "The contemporary African state: neither African nor state", *Third World Quarterly*, Vol. 18, No.4, p.767.

ancrées dans cette évolution des modèles fonciers, et montre l'échec des réseaux sociaux à fonctionner comme contrepois pour éviter une explosion sociale à grande échelle. Enfin, une dernière partie présente quelques observations majeures sur l'actuelle configuration de crise en termes de légitimité sociale et de distribution des ressources.

2. RELATIONS FONCIÈRES ET EXCLUSION SOCIALE

2.1. Les collines du Kivu : un piège malthusien?

Pourquoi le prisme des modèles fonciers? Ceux-ci peuvent être décrits comme un ensemble de relations inter-personnelles pour organiser l'espace. Celles-ci déterminent la gestion collective de l'incertitude et la distribution économique. Il est évident que le Haut-Kivu est une partie renommée de la région des Grands Lacs qui –avec 65 millions d'habitants- figure parmi les régions les plus peuplées au monde⁸. Par conséquent, les implications sociales des répartitions géographiques sont certainement une manière séduisante de se pencher sur ces étranglements démographiques. Seulement 13,4% de la population totale de la RDC vit dans des régions où la densité de population est supérieure à 100 habitants/km², mais ce chiffre passait à 49% pour les seules provinces du Kivu à la fin des années 80⁹. En réalité, ce chiffre pourrait être beaucoup plus élevé étant donné que les régions occidentales du Bas-Kivu, qui sont très peu peuplées, sont également prises en compte, et que de grands espaces du Haut-Kivu ne sont pas habités (parcs nationaux et forêts protégées). En 1983, la collectivité de Kabare dans le Sud-Kivu avait une densité de population équivalente à 535 personnes/ km² ¹⁰; et le « groupement » d'Ikonde avait à l'époque la plus haute densité de population du Zaïre, avec le nombre surprenant de 600 personnes/ km² ¹¹. Dès lors, il n'est pas étonnant que Schoepf et Schoepf estimaient, en 1987, que 47% des ménages du Kivu avait accès à 0,3 à 0,5 ha de terre¹². Sachant qu'un ménage

⁸ Malgré cela, sa population estimée s'élèvera à 150 millions d'habitants dans les prochaines 30 années (ADISA, J., "Rwandan refugees and environmental strategy in the Great Lakes Region: a report on the Habitat/UNEP Plan of Action", *Journal of Refugee Studies*, vol.9, n°3, 1996, p.326).

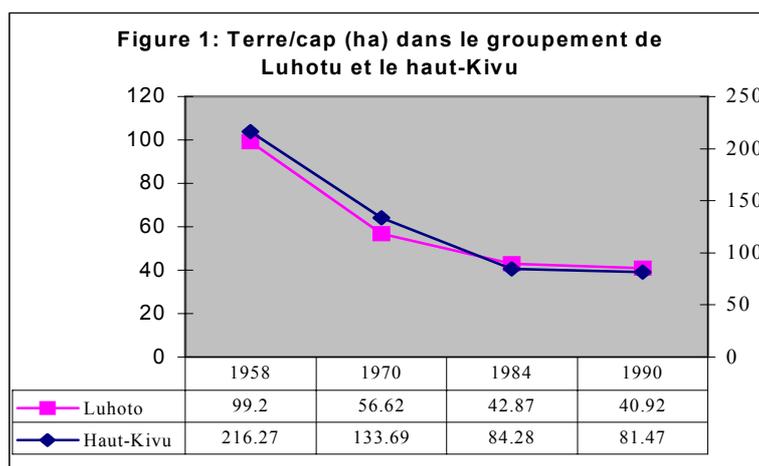
⁹ DE SAINT-MOULIN, L., "L'évolution des densités de la population du Zaïre", *Revue Belge de Géographie*, Vol. 58/1995/1-2, p.95.

¹⁰ DUPRIEZ, H., *Bushi: l'asphyxie d'un peuple*, ADI-Kivu, Bukavu, 1987.

¹¹ Administrativement, une province est divisée en zones. Chaque zone est constituée d'un certain nombre de «collectivités», elles-mêmes divisées en «groupements» et enfin en villages. Ceci pourrait être comparé au système anglo-saxon de régions/provinces, districts, sections et villages, que l'on retrouve par ex. en Tanzanie et au Zimbabwe.

¹² FAIRHEAD, J., *Securite aslimentaire au Kivu du Nord et du Sud*, London, Oxfam, 1991.

en RDC se compose en moyenne de 6 personnes¹³, il n'est dès lors pas étonnant d'apprendre qu'une malnutrition relative est de règle, et que la population dispose d'une ration alimentaire quotidienne de moins en moins calorique¹⁴. En 1959 déjà, Hecq et Lefebvre avait estimé qu'une famille de quatre personnes dans le Haut-Kivu devait avoir 1,2 ha de terre pour survivre. La figure 1, qui met en relation la terre et la population dans le temps en montre l'effet global. Le graphique montre que la dynamique locale et celle du haut-Kivu dans son ensemble sont remarquablement parallèles.



Source : basé sur LAURENT, P.J. et TSONGO, M., op.cit., tableau 4

Comme nous allons le voir cependant, la densité croissante de population et la détérioration écologiques ne sont qu'une partie du problème. L'autre problème est celui de processus d'exclusion sociale, dont la logique est basée sur la limitation de l'accessibilité à la terre. A travers toute l'histoire coloniale du Kivu, l'évolution s'oriente vers une réduction croissante des disponibilités des terres, et la tendance n'a jamais été inversée, ni la terre redistribuée aux paysans. Ceci nous ramène à la définition des modèles fonciers comme concept dynamique. Le problème est que le réseau de relations réglant l'organisation de l'espace s'est développé de manière à augmenter l'incertitude et à exclure de plus en plus de personnes. Il est nécessaire, pour mieux comprendre ceci, de regarder de plus près les dimensions économiques et politiques du concept de « *kalinzi* ».

¹³ WORLD BANK, *Zaire: strategic orientations for reconstruction*, Working Document, 1994.

¹⁴ GOYENS, P. et PORIGNON, D. et SORONGANE, E. et TONGLET, R. et HENNART, P. et VIS, H.R, "Humanitarian aid and health services in Eastern Kivu, Zaire: collaboration or competition?", *Journal of Refugee Studies*, Vol.9, No.3, 1996, pp.268-280.

2.2. « *Kalinzi* » : la « structure structurante »

La meilleure description du contrat de *kalinzi* est une « structure structurante »¹⁵. Plutôt qu'un contrat qui définit le lien entre une personne et une parcelle de terre, il s'agit d'une institution qui légitime toute l'organisation sociale en absorbant toutes les personnes d'une zone donnée dans un réseau de relations de dépendance. Ceci implique une structure ordonnée complexe, au sommet de laquelle se trouve le « *Mwami* » ou chef, suivi dans un ordre hiérarchique par les « *Barhambo* » (qui pourraient être décrits comme des seigneurs), les « *Bashamuka* » (pouvoirs fonciers responsables d'une colline), les « *Bagula* » (sages « pater familias » ayant une propriété), et les « *Bashizi* » (sujets sans aucune autorité politique)¹⁶. Dans ce système où le clientélisme est le principe de cohésion sociale, la certitude est conditionnelle et relationnelle. Obtenir un accès à la terre signifie la reconnaissance de cet ordre et la soumission à la hiérarchie attestée par la présence de témoins; les relations foncières sont ainsi un reflet de la hiérarchie sociale. Il faut noter que le capital social scellé dans ce système se caractérise par des relations de dépendance, où la marge individuelle de créativité sociale est réduite. L'accès aux ressources est principalement déterminé par la place de chacun dans la structure et par les liens de clientélisme avec le supérieur, déterminés par l'identité sociale (sexe, aîné, cadet, marié, famille ou clan,...) Dans cette vision du monde, un migrant ne peut obtenir l'accès à la terre sans avoir d'abord obtenu le statut de client. En termes économiques, la sécurité d'un *kalinzi* requiert un paiement initial (appelé « *muganda* ») ainsi qu'une rente annuelle à payer à un patron particulier, en produits (appelé « *isoko* ») et en travail (« *burhabale* »). Le tableau 1 et la figure 2 présentent un aperçu du transfert des ressources à travers ces liens clientélistes. Même si les paiements annuels peuvent atteindre un quart du montant initial, il est important de signaler que lorsque la terre est abondante, comme c'était le cas il y a quelques dizaines d'années, le « *kalinzi* » est gratuit¹⁷. La logique

¹⁵ MUGANGU, S., *Foncier, territorialite et nationalite dans le Kivu montagneux: quelles articulations?*, Louvain-la-Neuve, mimeo, 1996, p.10

¹⁶ MUHEME, G., *Comprendre l'economie informelle (sociologie, economie et histoire de la filiere mboga)*, Leuven, Bruylant-Academia, 1996. Il s'agit clairement d'une simplification anthropologique qui omet diverse branches secondaires. En outre, ce cas particulier ne s'applique qu'aux Bushi, une région particulière du Sud-Kivu. La structure de base est la même pour les tribus du Haut-Kivu, même si les noms diffèrent. Pour les besoins de ce texte, il suffit de se référer à la nature hiérarchique de la structure sociale. Dans le même sens, le concept de « *Kalinzi* » réapparaît à travers tout le Haut-Kivu sous des noms différents (par ex. *vusoki* chez les *Banande*).

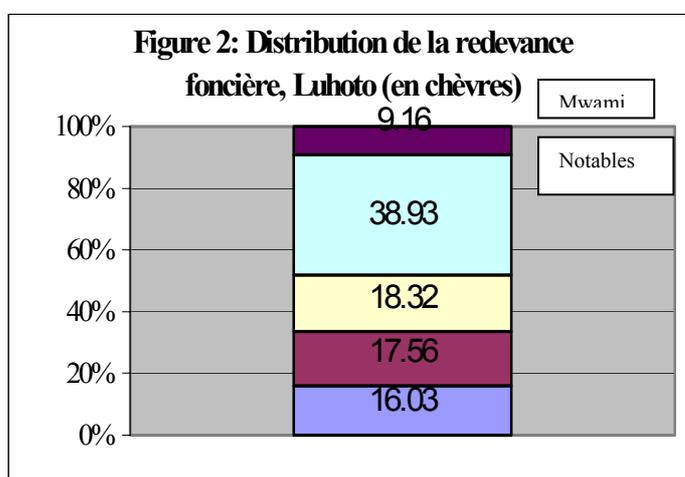
¹⁷ MUNZHIRWA, C., « Base économiques du pouvoir monarchique a Kabare: la vache et le soc (1900-1960) », *Revue de sociologie de l'ULB*, N°3-4, Bruxelles, 1978, pp.183-207.

fondamentale du système est d'étendre le territoire sous l'autorité du *Mwami*, en se soumettant à celle-ci en échange de protection sociale.

Tableau 1: Distribution de la redevance foncière annuelle entre différents paliers (en chèbres), Luhotu, Collectivité Baswagha, North Kivu, 1994

Hiérarchies	Entrée	Sortie	Différences	%
Mwami	12	0	12	9.16
Notables	63	12	51	38.93
Sous-notables	87	63	24	18.32
Intermédiaires	110	87	23	17.56
Grands exploitants	131	110	21	16.03
Paysans	0	131	-131	

Source: TSONGO, M., op.cit., p.100



2.3. La loi foncière de 1973

Comment alors le processus d'exclusion sociale est-il né d'une institution qui visait l'intégration de la société sur base d'une logique de clientélisme? En général, l'intégrité du système traditionnel est restée intacte jusqu'en 1973, lorsque la nouvelle loi foncière (appelée Loi Bakajika) a été proclamée, qui faisait de chaque terre un domaine de l'état. Avant cela, un homme ne pouvait, en principe (tant que la légitimité de l'accès coutumier aux terres n'est pas mis en doute), se voir refuser l'accès à la terre tant qu'il

restait soumis au « *chef* » et qu'il respectait la hiérarchie¹⁸. Avec la loi de 1973, la terre ne pouvait être soustraite de la gestion de l'État que par l'enregistrement et le cadastre. L'échec de l'État de définir jusqu'à ce jour la nature légale des droits fonciers appliqués aux terres communautaires – in casu les règles d'accès et les structures d'exploitation compétentes – a institutionnalisé l'incertitude, alors que ces règles sont clairement prévues dans l'article 385 de la loi de 1973. Juridiquement donc, on peut conclure que toute terre cultivée par les paysans se trouve dans un régime transitoire : elle n'a jamais été relevée ni enregistrée, et ses utilisateurs ne bénéficient d'aucune protection légale. En d'autres termes, les villageois squattent leurs propres terres.

Même si cela peut paraître exagéré d'examiner une loi zaïroise datant de 1973 dans le contexte du Kivu de 1999, il est cependant important de le faire. Premièrement, cette loi n'a jamais été revue ni modifiée et elle est donc toujours d'application. En outre, son introduction est un moment important dans le relevé des contours sociaux des provinces du Kivu. Plus précisément, la loi de 1973 a catalysé l'exclusion sociale de deux manières. Tout d'abord, la nationalisation de toutes les concessions attribuées auparavant par la CNKi aux planteurs coloniaux a permis à Mobutu de transformer des biens économiques en biens politiques à distribuer. Comme cela s'est produit dans le Nord-Kivu, ce sont principalement des migrants d'origine rwandaise et qui avaient obtenu la nationalité zaïroise grâce à la loi sur la nationalité de 1972, qui ont bénéficié de ces terres (vu qu'ils étaient les vrais alliés politiques de Mobutu dans le Kivu à l'époque). Dans les régions de Masisi et Rutshuru, ils ont acquis plus de 90% des plantations coloniales, accentuant ainsi l'effet potentiel de déstabilisation de la « zairianisation »¹⁹. Cependant, contrairement aux exploitations familiales des colons, les grandes compagnies étrangères telles que Kinaplant et Pharmakina, réussirent à s'accrocher à leurs concessions. Ceci eut pour résultat de modifier le paysage des relations de production rurale, avec la création d'une nouvelle classe de capitalistes ruraux congolais à côté des multinationales agricoles, des propriétaires traditionnels (*Barhambo* et *Bashamuka*) et des paysans (voir tableau 2 et figures 3 et 4). Comme cet article le démontrera plus loin, ces différents acteurs, ligüés avec les agents de l'État, dominèrent l'espace social, au détriment des derniers²⁰.

¹⁸ Le terme « homme » doit être pris au sens littéral, étant donné que les femmes n'avaient pas de droit foncier individuel dans le système traditionnel.

¹⁹ WILLAME, J.C., "La victoire des seigneurs de la guerre?", *La Revue Nouvelle*, 7/8/1997, p.11.

²⁰ Lorsqu'il y eut le pillage des terres des fermiers, l'implication d'agents « modernes » spécifiques a été nécessaire, que ce soit les tribunaux, le département des titres de propriété ('Division Régionale des Affaires Foncières'), ou l'administration territoriale (plus précisément les commissaires sub-régionaux et zonaux qui distribuent les titres de propriété urbaine et

Ils imposèrent un système de prélèvement de rentes sur les activités des paysans, sur l'utilisation de leurs facteurs de production ainsi que sur la commercialisation de leur production.

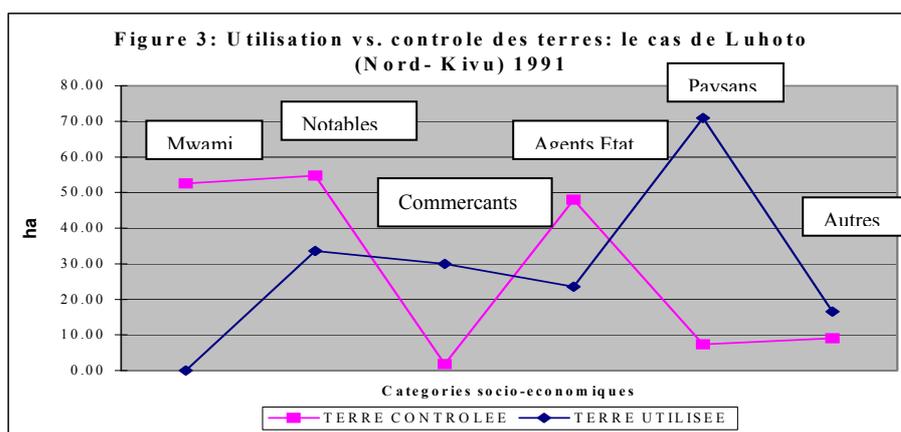
Tableau 2: Utilisation vs. contrôle des terres, Groupement Luhotu, Baswagha (Nord-Kivu) 1991

	Terre contrôlée (ha)	Terre utilisée (ha)
Mwami	52.60	0.00
Notables	54.75	33.57
Commerçants	1.79	30.00
Agents de l'état ¹	48.00	23.60
Paysans	7.40	70.89
Autres ²	9.10	16.58
Total	173.64	173.64

Source: Base sur TSONGO, M., op.cit., tableau 31 et 32

1: Agents administratives et officiers militaires

2: employées des grandes companies et artisans



Deuxièmement, la dualité introduite par la loi de 1973 a institutionnalisé l'irréfuitabilité des autorités coutumières. L'administration foncière qui était supposée appliquer les règles prévus par la loi de 1973 était

rurale, même s'ils n'ont absolument aucune autorité légale pour le faire) (TSONGO, M., op.cit., p.296).

incapable de régler la compétition foncière. Cette administration était concentrée aux échelons supérieurs basés en ville²¹, et sa présence auprès des paysans fit donc défaut. Pour les populations rurales, la légitimité était plus que jamais entre les mains des *Bami* (pluriel de *Mwami*). Le ressort de ces derniers a été initié sous le système colonial du pouvoir indirect, lorsque ceux-ci accordèrent l'autorité de président des tribunaux coutumiers aux *Bami* (autorité qui a été intégrée dans la constitution judiciaire de l'État du Zaïre moderne)²². Deux facteurs supplémentaires ont renforcé leur pouvoir. Le compromis de Luluabourg de 1965, en échange de l'approbation conditionnelle de l'état pour la désignation traditionnelle des *chefs*, investit ces chefs de pouvoirs supplémentaires dérivés du fonctionnement de l'état moderne. D'abord, en tant que « *chefs de collectivité* », ils devinrent un élément officiel dans la chaîne administrative de commandement de la capitale vers les zones rurales (loi du 15/01/1973). En plus, ils devinrent présidents du parti unique MPR dans ces mêmes collectivités. La combinaison de ces pouvoirs permit au chef d'être juge et partie en même temps. Rien qu'en tant que responsables de la collectivité, ils pouvaient établir officiellement la vacance des terres requise par la procédure moderne d'enregistrement des terres, alors qu'ils présidaient également les audiences concernant les affaires d'allocation de terres dans les tribunaux coutumiers.

2.4. La main de l'État dans le gant coutumier : accès libre et prélèvement de rentes

2.4.1. La logique de l'opportunisme

Les relations clientélistes de type traditionnel ont été reproduites dans le contexte de l'état moderne. L'effet était de supplanter l'arrangement clientéliste traditionnel de l'intégration dépendante par une logique sociale régie par l'opportunisme. Lorsque l'opportunisme est considéré comme un *modus operandi* pour obtenir une position favorable dans un contexte social incertain, il fait partie intégrante d'un contexte en transition qui libère les individus de leur statut restreint. La mobilité personnelle et l'élargissement des réseaux d'alliances deviennent alors des facteurs décisifs de sécurisation

²¹ Dans le Sud-Kivu, il n'y avait que deux sièges de l'office de gestion des terres, l'un à Bukavu et l'autre à Uvira. Bien qu'ils étaient supposés faire des visites de supervision dans les différentes zones et groupements de la province, ils en étaient la plupart du temps empêchés à cause du manque de véhicule ou de carburant. Les visites sur le terrain pour approuver une certaine concession pouvait alors avoir lieu si la partie requérante mettait un véhicule ou du carburant à disposition.

²² Cette autorité avait été – contrairement à la tradition – accordée par les autorités coloniales en 1937.

des droits d'échanges et dès lors, de la subsistance, dans le sens du concept d'« habitus » de Bourdieu. En outre, afin d'appliquer des stratégies efficaces pour sceller des alliances (particulièrement avec les agents de l'État moderne), l'argent remplace les femmes et le cheptel au sein des mécanismes d'alliances²³. Alors qu'une certaine ambiguïté est nécessaire pour permettre à un système d'évoluer, l'échec de la loi de 1973 a inévitablement donné lieu à de nouvelles possibilités de se faire de l'argent grâce au prélèvement de rentes. Dans l'économie de subsistance du Haut-Kivu, où 85% de la population dépend de l'agriculture comme moyen d'existence²⁴, l'histoire de l'exclusion sociale consistait justement à limiter l'accessibilité aux terres. Les dépossession consécutives des dépendants coutumiers priva encore plus les communautés locales de leurs droits, rendant possible le contrôle des stocks et des coûts de leur travail. Ici donc, les dynamiques menant les autorités coutumières et modernes interagissaient. Alors que l'on pense souvent que leur interaction a permis la création de nouvelles concessions immenses au détriment de communautés entières²⁵, elle a eu surtout pour effet une expropriation progressive mais constante et cumulative de paysans. Comme Tsongo l'a documenté dans son enquête sur 84 exploitations dans la zone de Luhoto (Haut-Kivu) au début des années '90, la taille moyenne des concessions données par l'administration de l'État ne dépassait pas 12 ha. Les concessions enlevées via les autorités coutumières n'atteignaient en moyenne pas plus d'1,88 ha²⁶.

Quel a été le raisonnement qui a conduit les agents modernes et coutumiers à coopérer et à construire des alliances dont l'objectif était la privation des droits de la base productive du Kivu? La réponse se trouve dans le renversement de la logique fiscale traditionnelle, en ce sens que les *Bami* risquaient de voir leurs sources de revenus s'épuiser. Comme mentionné plus haut, le principe traditionnel de génération de revenus est basé sur l'expansion de la propriété foncière sous le contrôle des *Bami*, qui est ensuite redistribuée aux sujets comme *kalinzi* en échange d'un paiement unique suivi de

²³ NEWBURY, C., "The tyranny of cassava: a women's tax revolt in Eastern Zaire", *Revue canadienne des études africaines*, 1984, issue 1, pp.35-54.

²⁴ LAURENT, P.J. et TSONGO, M., *Mouvements de populations, cohabitations ethniques, transformations agraires et foncières dans le Kivu montagneux*, Université Catholique de Louvain – Institut d'Etudes du Développement, 1996, p.4.

²⁵ Ceci a plutôt été le cas avec les expropriations pour raisons publiques. Dans le cas de l'extension du 'Parc National de Kahuzi-Biega', 3/4 de la population de toute la collectivité de Nindja a été dépossédée (Mugangu, 1966). Quant à la prise de toutes nouvelles concessions privées dans le Haut-Kivu, il est sûrement vrai que la vénalité de haut-placés du gouvernement central de Kinshasa a atteint de nouveaux records au début des années '90. Cependant, de telles concessions ont été prises sur des réserves forestières plutôt que sur des terres de villages (communication personnelle).

²⁶ TSONGO, M., *Problématique d'accès à la terre dans les systèmes d'exploitation agricole des régions montagneuses du Nord-Kivu (Zaire)*, Louvain-La-Neuve, UCL, 1994.

redevances annuelles. Une expansion plus grande a été enrayerée par plusieurs facteurs : un taux de croissance démographique implacable de 3,1%, une attribution de concessions agricoles privées et les expropriations publiques²⁷; Ces différents facteurs ont également provoqué une diminution de la surface des terres disponibles pour les communautés villageoises. Confrontées à ces limites physiques très réelles, les contraintes fiscales ont mené à reconsidérer les terres allouées précédemment et à privatiser graduellement les ressources de propriété commune. En d'autres termes, la contestation de la précédente allocation du *kalinzi* d'une part et la privatisation des régions marécageuse et des réserves forestières d'autre part, a permis de réallouer la terre comme objet d'une attribution tant traditionnelle que moderne. Quant aux acteurs urbains, plusieurs raisons d'obtenir des terres dans les régions rurales du Kivu les intéressaient. Tout d'abord, il y avait un mouvement d'exode urbain, intensifié après la famine de 1984 dans le Haut-Kivu. En 1994, le Sud-Kivu, par exemple, était devenu la région la moins urbanisée du pays, avec une population urbaine estimée à 14,9% contre une moyenne nationale de 34,1% et avec un taux négatif d'immigration urbaine²⁸. Ensuite, il était nécessaire de protéger les réserves de capitaux du long déclin économique du Zaïre et de l'hyperinflation galopante; la terre dans le Haut-Kivu apparaissait comme un investissement attractif avec un potentiel supplémentaire en vue d'une future spéculation²⁹. En outre, lorsque le processus de démocratisation et la promesse d'élections sont apparus à la fin des années quatre-vingts, les politiciens sont devenus de plus en plus conscients de la nécessité d'établir une présence rurale pour s'attirer les votes. Cependant, ce ne furent pas seulement les personnes « extérieures » qui tentèrent d'avoir accès aux terres, il y eut aussi une compétition aux terres dans les régions rurales. Les propriétaires terriens, les paysans et les propriétaires de plantations – Congolais ou multinationales – tentèrent tous d'étendre et de consolider leurs droits fonciers sur base de revendications enchevêtrées et diffuses qui changeaient et étaient renégociées continuellement.

2.4.2. Les terres de Mr. MAE

Comme condition nécessaire à l'expropriation des paysans, les chefs avaient dû déraciner l'intégrité du système d'allocation foncière et casser la dynamique des relations traditionnelles de dépendance et de cohésion sociale, afin de créer des opportunités pour les autorités administratives d'établir des

²⁷ Particulièrement l'extension du «Parc National de Kahuzi-Biega» de 600 à 6000 km² et la construction du barrage de Mumosho.

²⁸ BRUNEAU, J.C., "Crise et déclin de la croissance des villes au Zaïre: une image actualisée", *Revue Belge de Géographie*, vol. 58, 1995.

²⁹ TSONGO, M., *op.cit.*, p.209.

titres sur les terres de la communauté. Cela signifiait affaiblir les droits fonciers des exploitants en général, soit en offrant des contrats fonciers moins sûrs pour l'utilisation du sol, ou en mettant en doute les appropriations antérieures et en invoquant un « *droit de reprise* ». A cette fin, soit les chefs mettaient en doute le montant initialement payé pour le *kalinzi*, ou encore doutaient de l'allégeance d'un utilisateur particulier en remettant en question la régularité ou le montant des loyers payés. Tout manquement dans le paiement de l'*isoko* ou du *burhabale* signifiait une sorte de haute trahison, autorisant les autorités à s'accaparer les terres. Dans tous ces cas, l'utilisateur pouvait être accusé d'occupation illégale des terres sous l'article 207 de la loi foncière de 1973. Comme le droit foncier sous le *kalinzi* est héréditaire, les témoins de la transaction initiale (*baganda*) étaient le plus souvent décédés, ce qui permet au juge d'agir sur base de « *l'intime conviction* ». Enfin, le chef pouvait jouir de son autorité pour délivrer de (faux) états de vacance. Pour ne donner qu'un seul exemple du modèle d'interaction des différents agents et des différentes pratiques, il est intéressant de se pencher sur le conflit qui eut lieu à Katana (Kabare, Sud-Kivu) en 1989³⁰. Cette année-là, la *Mwami-Kazi* (épouse du défunt *Mwami*) a enregistré à son nom plusieurs hectares de terres appartenant à des villageois, leur niant le contrat de *kalinzi* accordé dans le passé, agissant donc simplement comme si leurs terres étaient vacantes. La « Mutualité des Jeunes de Kabaguzi » s'est opposée à ces pratiques, avec comme seul résultat l'emprisonnement de ses membres grâce à la complicité du Commissaire Zonal de Kabare. Ces terres furent ensuite vendues à différents planteurs, qui ne purent finalement pas exploiter le sol par crainte de la violence de la part des villageois³¹.

Un second moyen d'augmenter les sources internes de revenus consiste à privatiser ce qui est clairement des ressources de propriété commune : régions marécageuses et réserves forestières. En ce qui concerne les régions marécageuses, l'attribution d'un *kalinzi* au sommet ou sur les flancs d'une colline était traditionnellement liée à des droits d'utilisation du fond de la vallée, que ce soit pour des pâturages ou pour les cultures saisonnières. La pression pour lever le statut des terres en propriété commune augmenta avec l'augmentation de leur valeur marchande potentielle, elle-même déterminée principalement par l'étendue du drainage. La récolte du potentiel fiscal de ces zones par les autorités traditionnelles dépendait alors de la dissociation réussie de ces droits, afin de les attribuer de préférence par un contrat de *bwasa*, ou de

³⁰ MAPATANO, B.J., *op.cit.*, p.14.

³¹ Il est important de noter qu'un précédent conflit de succession entre deux prétendants à la « couronne » de Kabare (et qui dura de 1980 à 1989) s'est terminé dans la violence. La raison en était l'échec d'un des prétendants, lorsqu'il était au pouvoir, d'honorer les contrats de *kalinzi* attribués par son rival. Il fit rien moins qu'appeler l'armée pour déposséder ces paysans et redistribuer leurs terres à ces propres dépendants.

les vendre. Le *Bwasa* est un contrat de courte durée de location de terre, habituellement pour une saison particulière, qui n'est lié à aucun des liens patrilinéaires typiques pour un contrat du type du *kalinzi*. Cela signifie qu'il est également accessible aux femmes ou aux jeunes hommes célibataires. Le paiement est basé sur la fertilité supposée du sol, additionné d'une partie du surplus (*ntumulo*)³². La méthode utilisée par le chef pour commencer la privatisation était simplement de déclarer les terres vacantes³³. Quant aux réserves forestières, elles étaient souvent créées dans le cadre du programme de la MAE coloniale (*Mission Anti-Erosive*). Ces terres changeaient de catégorie à intervalles réguliers, ce qui signifiait qu'elles pouvaient être attribuées et enregistrées de manière privée. Il n'est donc pas surprenant que l'enregistrement bénéficiait souvent aux acteurs les plus riches, comme les commerçants, les fonctionnaires et les politiciens³⁴. Étant donné la terrible pression démographique qui existait souvent autour de ces réserves, la population allait alors spontanément occuper ces terres comme des squatters, mettant tout en place pour des conflits et des confrontations. Les autorités traditionnelles soutenaient alors la population, afin d'étendre les terres sous leur contrôle et de les attribuer en conséquence, et ce si elles n'étaient pas « remboursées » convenablement par les agents administratifs ou par les nouveaux propriétaires. Ici aussi un simple exemple du Sud et du Nord-Kivu peut faire comprendre la nature de la situation sur le terrain³⁵. Le drainage de 100 ha de marécages à N'Kombo (collectivité de Kaziba, zone de Kabare, Sud-Kivu) – un travail qui dura 3 ans (1986–1989) – a été effectué volontairement par des agriculteurs sous la supervision technique de la coopération allemande. Après 2 ans d'exploitation par les agriculteurs, il est apparu que le *Mwami* Na'kaziba était en pourparlers avec la multinationale Pharmakina afin qu'elle cultive du tabac sur les terres asséchées. Dans le Nord-Kivu, les autorités Hunde – avec la complicité des Services Fonciers Provinciaux – ont vendu les vastes réserves forestières de Rwamikeri et Nyarunaba à des propriétaires individuels (Tutsi et Hutu) qui les ont transformé en ranches³⁶.

Ce que montrent les exemples ci-dessus, c'est que la remise en question des droits fonciers d'un client invoque une dynamique d'antagonisme local et

³² MASSON, P., *Trois siècles chez les Bashi*, Bukavu, La Presse Congolaise, 1966.

³³ Il faut insister sur le fait que, dans beaucoup de ces cas, la population n'était pas consciente de telles étapes. La terre pouvait être déclarée vacante et enregistrée et plus rien ne se passait pendant deux ans. À ce moment, le titre était devenu « inattaquable » en justice, et les nouveaux propriétaires occupaient alors leur « propriété ». Si cela paraît exagéré, il suffit de se rappeler comme la taille du parc (PNKB) a été multipliée par 10 en 1975, alors que la population n'est devenue consciente de cette extension qu'au début des années quatre-vingts !

³⁴ TSONGO, M., *op.cit.*, p.253.

³⁵ MAPATANO, B.J., *op.cit.*, p.20.

³⁶ MARARO, B., *op.cit.*, p.528.

de conflit. Deux éléments importants sont à noter à ce propos. D'abord, tous les conflits n'émanaient pas directement du *chef*; les agriculteurs eux-mêmes n'arrivaient pas à s'entendre sur des revendications foncières enchevêtrées. Cependant, celles-ci sont inhérentes à un système pyramidal de dépendance dont le chef se situe au sommet. Comme il peut potentiellement profiter fiscalement de chaque révision de la distribution des terres, il n'a aucune raison d'empêcher un quelconque conflit plus bas dans la hiérarchie. Ainsi, il serait correct d'affirmer que la hiérarchie traditionnelle est un facteur d'instabilité dans les régions rurales. Ensuite, à l'origine les conflits ne concernaient pas tant l'animosité entre des acteurs « collectifs » (par ex. 'indigènes congolais' contre 'migrants' ou 'Tutsi') –sauf dans des régions spécifiques– que celle entre des acteurs individuels, chacun esquissant un réseau d'alliances. Dès lors, ceux qui avaient les meilleures relations tant dans le système traditionnel que dans le système moderne se sont imposés facilement. Les conflits avec les paysans étaient souvent résolus en les menaçant avec la machine répressive de l'État, soit en les mettant en prison, soit en appelant la gendarmerie³⁷.

3. MODIFICATION DES RELATIONS DE PRODUCTION AGRICOLE

3.1. Contrainte et marché

Quels ont été les effets de l'incertitude foncière croissante et de l'expropriation des agriculteurs? Pour comprendre cela, il est nécessaire de considérer le changement dans les relations de production dans le Haut-Kivu. L'ambiguïté légale a servi un objectif, celui de la pénétration du capital dans la campagne au détriment d'une stratégie de développement rural en faveur des petits agriculteurs. Ici, l'état zaïrois semble avoir étendu la ligne de conduite élaborée sous l'administration coloniale dans le Haut-Kivu. Cependant, alors que l'état colonial avait planifié le développement d'une classe indigène de petits capitalistes ruraux (les *paysannats*), ces prétextes à fonction économique ont totalement disparu dans l'état de Mobutu.

L'exemple historique du Haut-Kivu ne répond pas à la prédiction de Boserup selon laquelle la diminution de la disponibilité per capita de ressources de propriété commune mène à l'augmentation de la productivité,

³⁷ Bien que les autorités traditionnelles n'aient en principe aucun droit de juger des villageois à part pour des affaires civiles, ni de les mettre en prison, cela se passait cependant souvent. Les procureurs de la république devaient normalement assurer des rondes d'inspection des tribunaux traditionnels afin de détecter des abus, mais la « maladie zaïroise » les empêchait de le faire.

puisque le marché corrige le problème de l'allocation des ressources et fait place à une intensification capitalisée de la production³⁸. Le fonctionnement du marché est limité par des éléments institutionnels qui déterminent l'allocation des terres et soutient la fragilité des contrats. Comme nous l'avons montré dans l'introduction, une théorie satisfaisante de changement institutionnel ne peut tenir avec une théorie de l'état qui intègre les dimensions historiques de l'aliénation. Le Kivu n'est certainement pas un exemple classique de la contrainte utilisée indirectement comme support à une structure légale (« autorité de la loi ») qui doit assurer le développement de relations de production. Au contraire, les autorités coutumières permirent aux forces de l'état d'intervenir directement dans le processus d'accumulation, de manière à ce que l'activité productive des paysans soit façonnée tant par la « *force du marché que par la contrainte de la force* »³⁹. Pour rompre la relative auto-suffisance des paysans et les mener vers le marché, le pillage de leurs possessions coutumières, le travail « volontaire », les contributions forcées en nature et en argent, et la taxation se sont révélés être des instruments nécessaires. Les effets étaient doubles. Il y avait d'abord la redistribution et la concentration des ressources, menant à une modification des différents systèmes de production. Ensuite, il y a la dissipation du capital social et de la confiance. L'intervention directe de la force dans le processus d'accumulation nécessitait un investissement persistant et opportuniste des ressources dans les relations politiques à côté d'activités productives, afin d'obtenir un minimum de sécurité. La combinaison de ces deux facteurs produisit finalement une peur collective d'être dépossédé des terres ancestrales donnant du sens à l'ordre social.

3.2. La modification entre les différents systèmes de production

Tsongo, dans son enquête de 84 exploitations dans la zone de Luhoto (Nord-Kivu) au début des années '90, a découvert que 31% des exploitations couvraient 71,2% de la surface arable, avec un coefficient Gini équivalent à 0,599⁴⁰. Cette concentration a fortement penché en faveur des agents qui avaient obtenu la terre par les canaux « modernes ». Les agriculteurs ne pouvaient faire de même, et la raison est simple : le pouvoir d'achat nécessaire ne pouvait être atteint dans les limites de l'économie agraire du village, pour entretenir et monnayer les réseaux clientélistes afin d'obtenir des terres. Cela ne signifie pas que les agriculteurs ne réagissaient pas au marché.

³⁸ SHAPIRO, D., "Population growth, agricultural production technique, and the environment (Zaire)", *Population and Environment: A Journal of Interdisciplinary Studies*, Vol.16, N°3, 1995, p.223.

³⁹ MAMDANI, M., *op.cit.*, p.179.

⁴⁰ TSONGO, M., *op.cit.*, p.141.

L'histoire de la culture de la quinine au Kivu le démontre de manière remarquable. Alors qu'aucun agriculteur ne cultivait de quinine en 1964, en 1977 les petits propriétaires cultivaient 7 678 ha des 9 989 ha de culture de quinine dans le Haut-Kivu⁴¹. Cependant, le problème restait les conditions du marché offertes aux agriculteurs. Les planteurs des multinationales agissaient comme un monopsonne, principalement pour l'écorce de quinine, en imposant des prix désavantageux aux petits planteurs. Plus généralement, l'érosion continuelle des termes de l'échange entre produits agricoles commercialisables (cultures de rapport et cultures vivrières) et biens de consommation manufacturés a été une constante au dépens des petits agriculteurs du Kivu. Alors que deux paniers de manioc permettait par exemple d'acheter un tissu en 1979, il fallait environ 25 paniers de manioc en 1984 pour un « wax » de qualité⁴². Alors que l'exemple de la quinine permet d'éclairer les difficultés des agriculteurs d'utiliser le marché à leur avantage, il pose une autre question. Si la pression pour les terres était très forte sur les agriculteurs, comment pouvaient-ils alors mobiliser, par exemple, ces milliers d'hectares pour cultiver de la quinine? Ce que cet exemple montre aussi à ce propos, c'est le changement à long terme dans l'utilisation des terres et du travail accompagnant la concentration de terre. De tels changements au niveau meso entre les acteurs économiques, ont été traduits par une modification dans l'utilisation des terres et de la main-d'œuvre à l'intérieur des ménages en tant qu'unité de production.

3.2.1. Au niveau meso : entre les acteurs économiques

La concentration croissante de possession de terre⁴³ a mené à un changement dans l'utilisation du sol et du travail entre les principaux acteurs économiques de l'économie agricole du Kivu. Ce changement dans les relations de production agricole s'est accompagné d'une redistribution des ressources à un niveau macro. Le processus de concentration des terres et l'expropriation d'agriculteurs provoqua une inversion de la situation antérieure d'utilisation des terres. De larges parcelles sous-utilisées et régies extensivement se situaient sur les meilleures terres – sommets des collines, pentes douces, fond des vallées – au milieu de fragments de terres cultivées intensivement et concentrés dans les marécages et les bords fragiles des pentes raides utilisés, selon la coutume, pour les pâtures et les bois. En 1984, 36% des 10 273 ha des concessions des grandes compagnies dans la région de

⁴¹ DUPRIEZ, H., *op.cit.*, p.58.

⁴² NEWBURY, C., *op.cit.*, p.40.

⁴³ Le mot 'possession' est préférable à 'propriété'. Bien que les détenteurs agissent pratiquement comme s'ils détiennent tous les attributs de propriété (usus, fructus, abusus), la loi foncière de 1973 est manifestement claire en éliminant l'aspect 'd'abusus'.

Bushi n'étaient pas cultivés⁴⁴. En 1991, la multinationale Pharmakina détenait 7 400 ha dans le Sud-Kivu, dont seuls 3 130 ha étaient cultivés⁴⁵. En réalité, ces grandes plantations fonctionnaient comme des corporations de biens fonciers via un système d'échanges du type terres-contre-travail basé sur les concepts traditionnels de l'utilisation des terres. Les ménages pouvaient acquérir le droit d'utiliser une parcelle de terre *bwasa* dans la concession, et ils devaient payer un *ntumulo* (partage des récoltes) et participer au travail. Ces conditions permettaient aux compagnies de proposer un marché improbable : recevoir un paiement en nature et en travail pour la maintenance des parties non utilisées de leurs concessions, avoir une réserve de main-d'œuvre à portée de main, ce qui leur permettait de diminuer les niveaux des salaires pour le travail dans la plantation-même, tout en n'offrant cependant en échange que des mécanismes des plus précaires d'accès aux terres. Du fait que beaucoup de jeunes gens s'engageaient dans différentes activités (voir plus loin), la main-d'œuvre était puisée dans la « réserve » des femmes et des enfants, ce qui permettait aux concessionnaires de diminuer encore plus les salaires⁴⁶. Bref, en créant les conditions pour un processus de concentration des terres, la loi foncière de 1973 créait également les conditions de rentabilité pour ces investissements d'acquisition de terres, dans une sorte d'équivalent post-colonial de « *bonded labour* » – si pas travail forcé.

3.2.2. Au niveau micro : à l'intérieur du ménage

A l'intérieur du ménage, le changement dans l'utilisation des terres et de la main-d'œuvre touchait l'économie de cultures vivrières, liée à la division sexuelle des tâches. Comme les terres ayant un statut sûr se faisaient de plus en plus rares, les hommes s'approprièrent de plus en plus des terres sous le *kalinzi* pour l'usage exclusif de plantes vivaces, comme le café, la quinine, et les bananes, puisque celles-ci étaient plus rentables⁴⁷. En 1995, par exemple, le Kivu a produit 409 000 tonnes de bananes, ce qui équivaut à un quart de la production totale du Zaïre⁴⁸. Ainsi, on a petit à petit abandonné la pratique d'alterner les cultures de rapport avec les cultures vivrières. La production vivrière, traditionnellement sous la responsabilité des femmes, était reléguée à des terres *bwasa*. Ceci signifie que le marché régulait de plus

⁴⁴ DUPRIEZ, H., *op.cit.*, p.51.

⁴⁵ MAPATANO, B.J., *op.cit.*, p.28.

⁴⁶ La plupart des plantations payaient les femmes et les filles « en nature », c'est-à-dire une combinaison de sel, d'huile de palme et de bois de chauffage pour un jour de travail. La plantation de Kinaplant, à Bulonge, par exemple, ne payait pas plus de 2 ½ verres de sel par personne par jour (DUPRIEZ, H., *op.cit.*, p.63).

⁴⁷ DUPRIEZ, H., *op.cit.*, p.51.

⁴⁸ DEVEY, M., « L'économie Zaïroise: état des lieux », *Marches Tropicales*, 10/01/1997, pp.57-96.

en plus tant la production que la sécurité alimentaire – étant donné que les agriculteurs renonçaient aux terres où ils avaient l'accès sûr. Les hommes se concentraient sur les cultures de rapport sur les terres ayant le statut le plus sûr, alors que les femmes devaient louer des terres, qu'elles allaient de plus en plus utiliser pour la culture de plantations vivrières commercialisables, comme le manioc, plutôt que pour des haricots⁴⁹. Cependant, la commercialisation de ces cultures était une véritable loterie, puisque quasi-toute personne ayant une once de pouvoir administratif imposait des taxes en nature et en argent. Ce n'était qu'un des aspects du système de prédation (utiliser la règle administrative mal définie pour piller la valeur marchande des facteurs de production et des produits de ceux qui étaient d'abord isolés puis rendus impuissants), et celui-ci se retrouvait du sommet jusqu'à la base de l'économie zaïroise. Le système était reproduit depuis le noyau présidentiel jusque dans les bureaucraties au niveau des villages, spécialisées dans le rôle du *'mauvais gendarme'*⁵⁰.

Tout comme le changement d'utilisation des terres et de la main-d'œuvre a affecté les relations de genre, il a également affecté les relations entre les générations successives au sein des ménages. La combinaison d'une croissance élevée de la population avec une concentration de terre a mené à la fragmentation des possessions des agriculteurs. Comme le contrat de *kalinzi* est héréditaire, le système patrilinéaire permettait à chaque héritier mâle de recevoir une portion du *kalinzi*. Traditionnellement, la gestion de tout le *kalinzi* restait aux mains du frère aîné. Avec la pression foncière toujours plus aiguë, les tribunaux ont dû traiter chaque fois plus de cas où les aînés renonçaient à ce devoir, pour la simple raison que la surface devenait trop petite pour être encore subdivisée. Là où il s'agit du transfert d'une base d'actifs en déclin entre les générations, une classe de jeunes (presque) sans terre surgit alors dans les interstices de l'état en crise, l'expansion du marché et les changements dans les relations entre les générations. Le problème ici n'est pas tant le chômage que l'échec de s'intégrer dans la société par le biais du principe patriarcal de filiation, qui implique l'acquisition de terres et

⁴⁹ Le manioc est une plante non-saisonnnière ayant un cycle de 18 mois, plutôt qu'un cycle de 4 mois comme le haricot. Ces caractéristiques permettaient une production permanente, qui pouvait être maintenue dans les champs pour des périodes prolongées, contrairement à d'autres cultures. Ceci permettait un cycle de marché plus facile et plus long. En outre, comme cela permettait aux femmes de garder leurs récoltes dans les champs plutôt que dans la maison, cela les autorisait à exiger une plus grande contribution de leur mari pour les besoins familiaux (FAIRHEAD, J., *op.cit.*, p.14).

⁵⁰ Pour citer diverses sources, l'arrivée dans un village de l'agent local de l'extension rurale, par exemple, était une raison de cacher tout le bétail et disparaître dans la forêt. Sinon, on risquait l'inspection des prémisses et une amende pour des futilités telles qu'une feuille insalubre (DUPRIEZ, H., *op.cit.*, p.36).

l'échange de femmes et de bétail (la dot)⁵¹. Alors qu'en termes généraux les stratégies de subsistance (*kobeta libanga*) tiraient de plus en plus profit des échanges entre des moyens d'existence agricoles et des opportunités de revenus non-agricoles à travers le marché et les réseaux sociaux, ce groupe des jeunes sans terre a dû adopter des stratégies pour palier les risques économiques de leur nouvelle situation sociale (de terre). Le premier effet a été qu'une partie de plus en plus grande du travail est devenue occasionnelle, dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs⁵². Ces dernières années, par exemple, un système s'est développé chez les Bashi, où les jeunes gens voyageaient jusqu'à Fizi, Bunyakiri ou Walikale afin de travailler comme ouvriers agricoles, où ils étaient payés en nature (chèvres, huile de palme ou arachides). Ces biens étaient ensuite vendus sur le chemin vers Bukavu ou à Bukavu même⁵³.

Toutefois, le travail agricole porte encore des connotations négatives datant de l'époque coloniale, et c'est pourquoi beaucoup de jeunes préfèrent une besogne au petit bonheur la chance, soit comme chercheur d'or (ou bien comme transporteur et vendeur d'or, ce qui est beaucoup plus risqué), ou encore ils s'engagent dans des circuits économiques parallèles. Ces derniers sont de tous types, allant de la coupe illégale de bois dans le Parc (PNKB) à la fraude de café, de thé ou de diamants, et même jusqu'à la chasse d'espèces protégées⁵⁴. Bruneau explique la croissance rapide dans le Kivu, de certaines villes moyennes sur la frontière zaïroise orientale (Uvira, Beni) comme termes de poles d'attraction pour de telles activités économiques 'parallèles'⁵⁵. A côté du travail devenant occasionnel, une autre stratégie consistait à produire des cultures vivrières à croissance rapide et commercialisables sur des terrains à accès précaire. Pour être plus précis : des « légumes des blancs » (*mboga* : choux, tomates, pois...) étaient cultivés sur des parcelles de marécages sous contrat de *bwasa*. Muheme estimait que la population impliquée dans cette production au début des années '90 s'élevait à 3.000 personnes dans la région marécageuse autour de Bukavu⁵⁶. Son enquête auprès de 575 personnes dans

⁵¹ DE FAILLY, D., "Une bombe à retardement: la menace des jeunes, exclus de la société", mimeo, Bukavu, 21/1/1998.

⁵² POTTIER, J. et FAIRHEAD, J., "Post-famine recovery in highland Bwisha, Zaire: 1984 in its context", *Africa*, 61 (4), 1991, pp.437-470.

⁵³ On prétend que les personnes massacrées à Katana en janvier 1999 par le RCD étaient de jeunes travailleurs agricoles migrants revenant de Bunyakiri avec un chargement d'huile de palme et d'arachides.

⁵⁴ Dans une enquête menée à Bukavu en 1987/88, GTZ estimait que le marché clandestin de viande de chasse tournait autour de 400 tonnes par an, dont la quasi-totalité provenait du PNKB (SCHAEFFER, J., "Aspects sociaux de la protection du Parc national de Kahuzi-Biega" in, *Actes de la consultation nationale des ONG du Zaire*, Bukavu 16-20/12/1991, ICCO).

⁵⁵ BRUNEAU, J.C., *op.cit.*

⁵⁶ MUHEME, G., *op.cit.*, p.102.

6 groupes de production au début des années '90 a montré que 40% des producteurs étaient âgés de 18 à 30 ans. Ceci démontre une fois de plus le potentiel énorme de réponse positive au marché. Le contrat de *bwasa* joue ici un rôle remarquable : alors qu'avant, il ne concernait que les strates les plus pauvres et les plus marginalisées de la société, il s'est développé de manière à mobiliser toutes les couches de la société rurale dans une perspective d'échanges⁵⁷.

L'intégration forcée dans une économie politique très polarisée portait sans aucun doute les germes de sa propre perte. Dans la mesure où ces disparités comportaient une connotation ethnique, elles favorisaient davantage encore une explosion sociale. Il n'est donc pas surprenant que c'est dans la zone de Masisi (Nord-Kivu), où 512 familles (dont 503 de descendance rwandaise) contrôlaient 58% des terres, que les premiers troubles sont apparus⁵⁸. Avant de se pencher sur cette situation, l'article va d'abord considérer la question du capital social et l'échec de l'apparition de stratégies coopératives de résistance pendant la transition démocratique du début des années '90.

3.3. Capital social et resistance : l'ethnicité revisitée

3.3.1. La solidarité réinventée

L'Afrique est fière de son héritage de solidarité villageoise, dont certains mécanismes fonctionnent comme un facteur additionnel de production⁵⁹. Avec une distribution inégale des ressources dans le Haut-Kivu, la question est de savoir s'il y a une certaine structure ou une norme qui mobilise les facteurs de production privés (terre, main-d'œuvre, capital), afin de les faire circuler et de les redistribuer pour arriver à un résultat collectif plus Pareto-efficace. L'argument ici est que le contenu social de telles institutions existant dans le système traditionnel de dépendance a disparu au fur et à mesure que la nature du clientélisme changeait. Un modèle plus symétrique de coopération a pris sa place, largement animé par le discours de développement. Ce modèle s'inspirait du concept de la société civile. Cependant, cette société civile n'a pas réussi à faire contrepoids et s'est noyée dans les divisions de la société dans laquelle elle était enracinée. Cette situation encourageait l'usage de la violence pour provoquer des changements et dissiper les contradictions, dans la mesure où ni l'état, ni le marché, ni la société civile ne réglementait la compétition pour les ressources dans l'espace social du Kivu.

⁵⁷ MUGANGU, S., *op.cit.*, p.283.

⁵⁸ LAURENT, P.J. et TSONGO, M., *op.cit.*, p.99.

⁵⁹ MUHEME, G., *op.cit.*, p.104.

Les institutions traditionnelles qui encourageaient la circulation des ressources ont été petit à petit corrompues et ont prouvé qu'elles étaient incapables de tempérer la dure compétition sociale du Kivu. Les exemples d'*obuhashe* (terre), *burhabale* (main-d'oeuvre), et *kuhoza* (capital) peuvent éclairer la nature du problème. *Obuhashe* est une sorte de service public dans lequel le *Mwami* rendait les marécages disponibles, gratuitement. Le contrat ne pouvait jamais être étendu de manière systématique et dépendait de l'utilisation réelle du terrain. Ainsi, le *Mwami* s'assurait que l'utilisation du terrain alternait et était toujours optimale. Comme nous l'avons développé plus haut, les autorités coutumières privatisèrent les marécages au fur et à mesure de la monétarisation croissante des terres, et ils remplacèrent le contrat d'*obuhashe* par celui de *bwasa*. En ce qui concerne le *burhabale*, son utilisation était clairement inscrite dans les relations de dépendance entre un patron et un client. L'attribution d'un terrain s'accompagnait de redevances en main-d'oeuvre et en nature. Cependant, un patron pouvait exiger qu'un client paie une redevance, non en travaillant sur son terrain, mais sur celui d'une tierce personne. Les acteurs modernes de l'agriculture économique, cherchant à déposséder les agriculteurs et leur donnant un accès précaire aux terres inutilisées dans leurs plantations, ont néanmoins adopté cette pratique comme stratégie pour faire baisser les salaires. Enfin, il y a la pratique du *kuhoza*. Cette coutume obligeait toute personne entrant sur une place de marché avec des biens à vendre à déposer quelque chose dans les paniers placés à cet effet à l'entrée. Le contenu de ces paniers revenait à ceux qui n'étaient pas capables de participer directement à l'économie agricole (mendiants, handicapés et soldats). Ceux qui y participaient perdaient ainsi une partie de leurs gains potentiels. Le *kuhoza* est devenu un cri de ralliement militaire pour une extorsion pure et simple : les soldats élevaient des barrages le long des routes vers le marché et prélevaient le *kuhoza* plutôt que de patienter pour recevoir leur dû.

Comme nous l'avons déjà dit, des modèles plus symétriques de coopération se sont développés et ont été introduits, et des associations formelles (les 'initiatives de développement local') sont apparues 'en masse' dans les années quatre-vingts⁶⁰. Un représentant de l'une d'elles expliqua cette émergence comme le produit d'une population généralement plus jeune et qui avait un accès plus grand et meilleur à l'éducation formelle pendant les 'golden seventies' du Zaïre. Ces associations étaient soit des coopératives qui se formaient dans de petites circonscriptions exclusives, soit des associations multi-fonctionnelles qui cherchaient à aider des groupes locaux en proposant des solutions. Bien que ces associations confirmaient l'existence de la 'société

⁶⁰ Les 'tontines' informelles (*likelemba*), qui se sont développées à partir de l'échange de main-d'œuvre contre du capital en l'absence de marchés de crédits, peuvent être considérées comme des 'prototypes'.

civile', beaucoup d'entre elles n'étaient pas basées sur des principes démocratiques, et elles pouvaient être décrites comme 'réseaux d'associations érigées autour de communautés ethniques'⁶¹. Dans l'enquête sur 50 organisations locales menée par le CRONGD (Conseil Régional des ONG de Développement) en 1991 dans le Sud-Kivu, par exemple, seules 7 furent retenues comme ONG⁶². Nous ne pouvons ici faire un débat historique complet sur les mérites et les problèmes de la société civile du Kivu⁶³. Elle a certainement réalisé un travail exemplaire de conscientisation (la préparation de la '*Conférence Nationale*', des protestations contre les abus dans les campagnes) et d'approvisionnement de biens publics (eau, électricité, extension agricole, radio...). Néanmoins, la conclusion finale est qu'elle ne constituait pas un espace institutionnel de dialogue sur l'action collective impliquant tous les acteurs. Comme elle est imbriquée dans la société et ne peut en rester séparée, la société civile a fini par reproduire les antagonismes de cette société pour deux raisons.

D'abord, le mode de fonctionnement de la société civile non-confessionnelle dans un contexte où la campagne est gouvernée par des autorités coutumières est de type patron-client⁶⁴. Pour atteindre une circonscription rurale, il fallait nécessairement passer par les *chefs* pour mobiliser la main-d'œuvre et les terres pour des entreprises collectives avec la population rurale. En effet, les tentatives de contournement des *chefs* sont apparues comme une des causes d'échec de beaucoup d'initiatives de développement⁶⁵. Paradoxalement, les *chefs* se sont donc révélés '*incontournables*' pour l'émancipation des agriculteurs de leur l'oppression. Ensuite, lorsque le débat sur la démocratisation a gagné du terrain, l'ethnicité a contaminé la société civile. Dans le contexte politique et social très agité, la société civile a reproduit le cri de ralliement selon lequel les droits sont des attributs individuels appartenant à une communauté formée autour de

⁶¹ LEMARCHAND, R., "Ethnic violence, public policies and social capital in North Kivu: Putnam revisited", paper presented at the ONS-workshop – 4/12/1998: *Breakdown and creation of social capital in Sub Saharan Africa*, UFSIA Antwerpen.

⁶² Entre 1994 et 1998, le nombre total d'associations dans le Sud-Kivu est passé de 491 à 940 (lettre ouverte de la 'Société Civile du Sud-Kivu', 29/12/98). Une telle augmentation est le signe de l'existence d'un nombre considérable de '*briefcase NGOs*', créées pour tirer profit des flots d'argent de l'aide.

⁶³ Voir la contribution de MARARO, B., «La société civile au Kivu : une dynamique en panne?», dans cet Annuaire.

⁶⁴ Les initiatives venant de l'église pouvaient échapper partiellement à ce dilemme, puisqu'elles pouvaient mobiliser des circonscriptions rurales via des réseaux parallèles solides. Ceci ne signifie pas du tout qu'elles ne reproduisaient pas les structures patrimoniales dans leur approche (MAPATANO, *op.cit.*, p.21 ; DUPRIEZ, H., *op.cit.*, p.33), ni qu'elles ne promouvaient pas les intérêts ethniques (MARARO, B., *op.cit.*, p.530).

⁶⁵ MUCHUKIWA, B., "Il faut associer les chefs coutumiers aux projets de développement", *SYFIA*, N°94, novembre 1996, p.33.

ressources foncières. Ceci n'était pas seulement le cas pour les innombrables 'mutuelles tribales' (Comme Magrivi, Acogenoki, etc.) qui utilisaient l'ethnicité comme vecteur de mobilisation politique. La CRONG du Nord-Kivu, considérée comme plus pondérée, par exemple, dénonçait dans sa déclaration préparatoire à la 'Conférence Nationale' à Kinshasa, le favoritisme à l'égard des 'étrangers' rwandais au détriment de milliers de Zaïrois sans emploi. Dans le Sud-Kivu, la société civile céda à une rivalité ethnique interne aiguë, pendant le débat de transition (*Barega vs. Bashi*), pour ne le résoudre qu'en lui trouvant une cause commune contre les *Banyamulenge*⁶⁶. La guerre qui mena à la chute de Mobutu en 1997, a laissé derrière elle une société civile gravement endommagée qui n'a pas réussi à assurer l'avenir de l'action collective. Il ne serait pas judicieux de blâmer la société civile du Kivu pour son échec. Ce n'est pas tant le problème de savoir si le capital social – dans le sens de possibilités d'atteindre des solutions coopératives – peut être 'construit' là où d'autres formes de capital ont été gravement érodées. Le problème est plutôt le paradoxe suivant : la construction du capital social devait être fondé sur ces règles mêmes qui ont besoin d'être démocratisées, celles des *chefs*, dictées par l'ordre traditionnel. Pour comprendre la situation actuelle, il est nécessaire d'examiner un à un les paramètres essentiels de ce paradoxe.

3.3.2. 'Kunyaga' : ambiguïté légale multipliée

Bien que les provinces du Kivu ne constituent pas un exemple unique où la transition démocratique du début des années '90 coïncida avec l'effondrement de l'état, c'est certainement là que l'interaction eut lieu de la manière la plus virulente, renforcée par des facteurs externes. Pour ne se concentrer que sur le côté zaïrois de l'histoire, l'effondrement de l'état se traduit dans la crise des relations sociales dans le Kivu rural. La restructuration de l'ordre social menait à l'impasse où, par rapport à son poids démographique, la jeunesse était marginalisée. De l'autre côté, la transition démographique soulevait la question de la légitimité sociale des migrants. Les deux questions avaient ceci en commun qu'elles étaient fondées sur des relations foncières et façonnées par une ambiguïté légale, à savoir, la loi foncière de 1973 et la loi sur la nationalité de 1981. La première rendait les communautés rurales officiellement invisibles, tandis que la dernière faisait de même avec tous les migrants rwandais au Kivu (en organisant leur statut d'apatride). Il en résulta la politisation des relations foncières au niveau local, non pas basée sur les classes, mais sur l'ethnicité, ou, comme Willame

⁶⁶ Contre qui le 'Bureau de la Société Civile' avait organisé une 'marche de colère' à Bukavu en septembre 1996.

l'affirme, « *une régression politique basée sur une identité défensive* »⁶⁷. Ce n'était pas tant une situation où les propriétaires des plantations ou les riches autorités coutumières s'opposaient aux jeunes paysans sans terre, mais plutôt une situation où s'opposaient différentes visions sur la nationalité qui résultait en conflit entre les Congolais 'indigènes' et les migrants. La question fondamentale n'est pas la nationalité en soi, mais la légitimité des personnes : le mécanisme de détermination des droits est-il le lien social d'une communauté issu d'un ancêtre commun et à la contribution de terres ancestrales au domaine de l'état (un lien multi-dimensionnel et politique avec l'état), ou bien s'agit-il simplement du lieu de résidence (un lien juridique uni-dimensionnel avec l'état)⁶⁸?

Ce qui est ici en jeu c'est le problème de l'identité sociale, dont la cohésion est garantie collectivement par la légitimité du *chef*. La crainte (existentielle) est celle du *kunyaga*, celle d'être collectivement dépossédé des terres ancestrales qui donnent un sens à l'ordre social⁶⁹. Il ne s'agit certainement pas d'un problème nouveau, comme cela a été démontré lors de la création coloniale, en 1928, de la chefferie Barundi pour des immigrants burundais dans la plaine de la Ruzizi, dont le domaine avait été pris dans le royaume des Bafuliru. De 1928 jusqu'à nos jours, son existence a toujours provoqué une certaine insécurité dans la plaine de la Ruzizi⁷⁰. Tout comme dans le Nord-Kivu (Masisi et Rutshuru), la participation des migrants aux élections législatives de 1982 et 1987 a mené à des contestations, et le recensement des nationaux de 1991 mena à la violence pure. Pendant la transition, la stratégie de Mobutu de retourner la situation contre ses opposants servait à renforcer ces divisions, principalement grâce à une politique de 'l'invitation à la sortie' et en organisant un désordre politique afin de créer des opportunités pour que la population exécute ces départs⁷¹. Ce qui

⁶⁷ WILLAME, J.C., *op.cit.*, p.27

⁶⁸ MUGANGU, S., "Terre, Territoire et Nationalité: les enjeux des conflits ethniques dans le Kivu montagneux" in, *Démocratie, Bonne Gouvernance et Développement pour Une Paix Durable dans la Région des Grands Lacs*, Bujumbura, Colloque International, 18-22/05/1998.

⁶⁹ Dans un sermon de septembre 1996, l'évêque Munzihirwa de Bukavu, en faisant ainsi allusion à cette crainte que 'les Rwandais finiraient par prendre leurs terres', exhorta sa communauté à ne pas fuir devant les Rwandais. Dans le même esprit, l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés rwandais au Kivu en 1994 augmenta les frictions entre les *chefs* et la population locale. Celle-ci considérait les *chefs* comme des complices d'une stratégie rwandaise de drainer un excès de population et d'envahir les terres congolaises, spécialement lorsque ces derniers ont gagné financièrement, grâce à un certain nombre de transactions avec le HCR qui avait désespérément besoin de sites pour ses camps (MAPATANO, B.J., *op.cit.*, p.16).

⁷⁰ MUCHAKIWA, B., *Les chefs coutumiers et l'intégration sociale des migrants dans la plaine de la Ruzizi au Sud-Kivu*, Bukavu, Institut Supérieur de Développement Rural, mimeo, 1997.

⁷¹ RENO, W., "Sovereignty and personal rule in Zaire", *African Studies Quarterly*, Vol.1, N°3, 1998. En avril 1995 par exemple, le Haut Conseil du Parlement de Transition fit passer une

est arrivé entre cette période et la période actuelle a été très bien documenté, et il n'est pas nécessaire de le répéter ici⁷². Il est cependant intéressant de chercher à savoir si deux guerres en autant d'années ont fondamentalement changé les prémisses du conflit, les relations de production internes à l'ordre social du Kivu et le problème de la légitimité sociale.

4. 'KIVU 2000': FRAGMENTATION ET MILITARISATION

L'état mobutiste devint la proie des divisions ethniques qu'il avait lui-même voulues pour assurer sa propre survie. A présent, les crises ont atteint de telles proportions que l'on peut s'interroger sur l'existence effective d'un quelconque état au Kivu. Ces dernières années les provinces du Kivu ont été les témoins de la chute d'un régime défunt et son remplacement par un nouvel ordre. Avant que ce dernier ne soit légitimité, il a été renversé par un nouveau régime (le RCD) qui n'a, jusqu'à présent, pas réussi à obtenir un minimum de reconnaissance partagée aux yeux de la population⁷³. Les chocs créés par l'afflux (et ensuite la dispersion) de 2 millions de réfugiés rwandais, et ensuite par deux guerres successives, ont rendu la population rurale plus vulnérable et a provoqué un appauvrissement à grande échelle⁷⁴. En quelques années, les provinces sont devenues une mosaïque mouvante de secteurs soit sous le contrôle du RCD ou des Mai-Mai. Lorsque l'on considère les sujets cruciaux de contestation, de légitimité sociale et de distribution des ressources, deux éléments apparaissent comme saillants : la militarisation des relations du type patron-client et la réhabilitation de l'ordre traditionnel.

résolution incluant une liste de personnes qui devaient être arrêtées et expulsées, l'annulation de quelque transfert que ce soit au bénéfice de migrants rwandais ayant acquis la nationalité zaïroise 'de manière frauduleuse', et le bannissement des Tutsi des postes administratifs et autres. En septembre 1996, le commissaire d'Uvira ordonna l'élaboration d'une liste des biens et des terres des Banyamulenge, ainsi que l'identification et le recensement de leurs habitations (IRIN, *Briefing: the conflict in South Kivu and its regional implications*, United Nations Department of Humanitarian Affairs, 7/10/1996).

⁷² Le lecteur intéressé peut se référer aux efforts de l'IRIN (Réseau Régional Intégré d'Information) pour se documenter sur l'évolution politique et humanitaire quotidienne dans la Région des Grands Lacs (voir IRIN, *Civil War in Eastern Zaire: Chronology*, United Nations Department of Humanitarian Affairs, 11/05/97).

⁷³ La rébellion est considérée par les Congolais principalement comme une mutinerie de l'armée (du 10^e commando dans le Nord-Kivu et la 222^e brigade dans le Sud-Kivu, le 02/08/98), qui est devenue une rébellion à grande échelle grâce à des forces armées venues de l'extérieur.

⁷⁴ On a estimé qu'entre 120 000 et 250 000 réfugiés rwandais se sont installés en dehors des camps et se sont mélangés à la population locale (GOYENS et al., *op.cit.*, p.272).

4.1. Légitimité sociale : 'l'effet Milosevich'

Curieusement, les guerres ont mené à la réhabilitation de l'ordre traditionnel qui avait été sérieusement discrédité à la fin des années quatre-vingts, dans ce sens que les *Bami* sont considérés comme des points de référence d'un ordre qui subit des attaques externes et qui a donc besoin de se défendre. Leur rapport avec les nouvelles autorités civiles tout comme avec les Mai-Mai détermineront la suite du conflit. Les forces de Kabila comme l'actuel RCD considéraient au début que le départ des *chefs* était une condition nécessaire pour l'assujettissement effectif de la population rurale. Kabila, par exemple, détruisit les '*chefferies*' de la zone de Kabare, Ngweshe et Walungu, et envoya les chefs en prison en février 1998. Sous le RCD, certains *Bami* ont été tués et la plupart se cachent. Malgré cela, alors que les administrateurs territoriaux ont été remplacés à deux reprises au cours des deux dernières années sous les différents régimes, aucun d'entre eux n'a osé remplacer directement les *chefs* comme têtes des collectivités. Les autorités traditionnelles se sont montrées une fois de plus '*incontournable*' et leur médiation est apparue comme une condition nécessaire (mais pas suffisante) pour pacifier les régions rurales ; la stratégie de l'attaque s'est muée en approche 'du bâton et de la carotte' (co-optation), comme l'état colonial ou celui de Mobutu l'avait fait auparavant⁷⁵. Les rapports des *chefs* avec les autorités du RCD restent ambigus et largement non déterminés, et il en va de même pour leurs rapports avec les Mai-Mai. Leur existence présente un sérieux dilemme pour les *chefs*, car ils ont évolué d'une milice tribale localisée (Nande) vers un phénomène dé-tribalisé et généralisé de nationalisme congolais 'Bantu'. Ils défendent l'ordre traditionnel en général, plutôt qu'un ordre ethnique coutumier spécifique. Etant donné que le pouvoir territorial des autorités traditionnelles est fragmenté, la mobilisation des partisans doit se faire via un cadre mythico-religieux⁷⁶. Tout comme dans le mouvement *Binji-Binji* dans le Sud-Kivu ou Alice Lakwena en Ouganda (à la fin des années quatre-vingts), des éléments de la tradition sont mobilisés dans un cadre ritualisé afin de rester conforme à la perception d'une menace de l'extinction sociale (*kunyaga*) presque comme une thérapie collective de violence transcendantale⁷⁷. Donc, lorsque le mouvement défend l'ordre

⁷⁵ Dans une offensive de charme du gouvernement rwandais, les *Bami* du Nord et du Sud-Kivu ont été invités à Kigali en février 1999.

⁷⁶ Un fait très semblable eut lieu en 1931, lorsque les Binji Binji à Ngweshe (Sud-Kivu) se révoltèrent pour exiger le départ de tous les blancs et la restitution des terres que ces derniers occupaient; CANDA-CIRI, N., «Lyangombe, Mythes et Rites» in, *actes du 2e colloque du CERUKI*, Bukavu, ISP, 1976, pp.121-128.

⁷⁷ DOOM, R. et VLASSENROOT, K., "Kony's message: a new koine? The "Lord's Resistance Army" in Northern Uganda", *African Affairs*, Vol. 98, N°390 (1999), pp.5-36; WILLAME,

ancestral, il est également incontrôlable et devient une menace politique pour les *chefs* individuels. A cette fin, ces derniers ont essayé de 're-tribaliser' les Mai-Mai en tentant de mobiliser les jeunes hommes de leur circonscription territoriale agissant sur leur territoire dans les groupes Mai-Mai.

La question fondamentale qui déterminera l'organisation de l'espace social du Kivu est évidemment l'intégration d'une jeunesse rurale désaffectée⁷⁸. Celle-ci a été rejetée par un système qui n'a pas réussi à lui fournir des actifs (comme terre, éducation) autres que son propre travail, proportionnellement à son poids démographique. En outre, elle a été mise sur le côté par les agences humanitaires (HCR) qui écartait le soutien de ses projets alors qu'elle dépensait des millions de dollars pour les réfugiés rwandais⁷⁹. La plupart des écoles sont restées fermées depuis août 1998. Il ne reste que l'adage selon lequel 'là où rien ne peut être perdu grâce à la paix, tout peut être gagné par la guerre'. Pour ces jeunes, prendre les armes pour suivre l'exemple de la 'Lord's Resistance Army' (ou comme '*Kadogo*', enfant-soldat) peut représenter une voie à l'intégration. Les options sont donc triples. Les milices seront menées à être 're-tribalisées' et ramenées sous le contrôle de *chefs* individuels. Ou bien elles seront unies sous un commandement militaire (comme l'ex-général des FAC semble vouloir le faire à Kamituga). Ou alors ces milices dégèneront en un patchwork de fiefs de chefs de guerre et de bandits sociaux⁸⁰. Quel que soit le cas de figure, la militarisation de la société est déjà bien implantée, formant un avenir dans lequel le patrimonialisme comme principe de cohésion sociale sera également militarisé. Dans un contexte gouverné par une incertitude totale où la gestion du risque est impossible, les réseaux patrimoniaux qui assurent la protection contre l'infliction opportuniste des dommages physiques –plutôt que la solidarité- peuvent s'intégrer dans les rapports de production comme facteur résiduel de production. Et là où la violence modifie les termes de l'échange entre protection et d'autres biens, ceux qui prennent les armes ont malheureusement toutes les raisons d'accroître le niveau de violence.

4.2. Changement des rapports de production

J.C., "La victoire des seigneurs de la guerre?", *La Revue Nouvelle*, 7/8/1997, p.11; CANDA-CIRI, L., *op.cit.*, p.123.

⁷⁸ Presqu'exclusivement des jeunes hommes : très peu de jeunes filles ont rejoint les Mai-Mai et sont là comme '*nganga-mai*' ou devineresses (DE FAILLY, D., *op.cit.*, p.3).

⁷⁹ MUCHAKIWA, B., *op.cit.*, p.14.

⁸⁰ Finalement, les trois options sont possibles, comme au Sud-Soudan, où les groupes ethniques décident de soutenir ou non la SPLA ou une de ses factions rivales, ou bien d'opérer comme brigands à la limite du front (PRUNIER, G., "l'Economie de la guerre civile au Sud-Soudan" in JEAN, F. et RUFIN, J.C. (eds.), *Economie des Guerres Civiles*, Paris, Hachette, 1996).

La tournure que prend un conflit dépend des opportunités économiques qu'il offre⁸¹. C'est certainement le cas pour les 'complexes urgences' contemporaines, contrairement à la période de la guerre froide où les conflits étaient financés de l'extérieur. Alors que l'économie locale se replie sur un mode de subsistance, elle reste néanmoins l'objet de l'extraction de redevances, bien que d'une manière différente. Les réseaux de commerce à longue distance qui donnent une valeur ajoutée élevée (or, colombium-tantalum...) sont totalement intégrés dans une économie parallèle. Sur le terrain, c'est l'image d'une '*Afrique des comptoirs*' qui prévaut: des enclaves économiques très convoitées et protégées, entourées par une économie de subsistance qui soutient la population économiquement active de même que les belligérants non-productifs. La rupture des modèles d'échanges complexes entre les activités du ménage (sources de revenus agricoles et emplois et revenus en dehors de la ferme) réduit encore plus la capacité des gens à se débrouiller.

4.2.1. La militarisation du patrimonialisme

Dans l'économie locale, l'aspect le plus visible est la diminution des échanges économiques entre la ville et la campagne. Les raisons principales en sont essentiellement la fermeture de grandes entités économiques et donc l'absence de pouvoir d'achat et l'insécurité physique qui entravent les échanges. Les grandes compagnies propriétaires de plantations, et qui avaient tant influencé l'élaboration des rapports de production dans le Haut-Kivu ferment toutes boutique. Kinaplant a fermé en 1990, licenciant 8 000 travailleurs de ses plantations de quinine et de son unité de production. Pharmakina suit maintenant. Ces trois dernières années, 15 de ses petites plantations de 10 à 30 ha ont été vendues à des Congolais, et au début de l'année 1999, la compagnie elle-même a été mise en liquidation et vendue. Sur les 15 000 travailleurs en 1985, il n'en restait que 1000 lors de la vente de la compagnie et, actuellement, ils ont été licenciés sans indemnité de rupture. Seule la brasserie Bralima reste actuellement comme grande compagnie dans le Sud-Kivu. En outre, les fonctionnaires de l'état n'ont pas reçu leurs salaires, extrêmement bas (2\$/mois), depuis plus d'un an, et les ONG et agences humanitaires étrangères (employeurs importants et payant bien ces derniers temps) ont pratiquement disparu⁸². Partout, le pouvoir d'achat et

⁸¹ JEAN, F. et RUFIN J.C. (eds.), *Economie des Guerres Civiles*, Paris, Hachette, 1996.

⁸² Par exemple, les salaires payés par les agences humanitaires au staff local des postes de santé étaient entre 2 et 10 fois plus élevés que les salaires de la région. En plus, les employés de n'importe quelle organisation de secours en mission recevaient 25\$ par jour. Ce n'est donc pas étonnant que le staff ait fait défection massivement, particulièrement depuis que les centres de

l'emploi formel ont été sévèrement réduits (entraînant avec eux le secteur informel qui en dépendait en grande partie)⁸³. Non seulement le tarissement du pouvoir d'achat représente une sérieuse perte pour les échanges économiques locaux, mais aussi l'insécurité accrue par la fragmentation du paysage en zones contrôlées soit par le RCD ou les Mai-Mai⁸⁴.

Les effets combinés de tous ces facteurs sont dramatiques. D'abord, l'économie locale fortement dollarisée devient de plus en plus démonétisée. Même si le niveau de production locale chute, la masse monétaire semble chuter plus vite, et le troc revient en force. Ceci a deux conséquences; primo, des échanges accrus avec les régions limitrophes non-affectées, principalement parce qu'elles sont contrôlées de près par le RCD. Pour Bukavu par exemple, il s'agit de l'île Idjwi sur le Lac Kivu, qui a elle-même des relations économiques traditionnellement étroites avec le Rwanda⁸⁵. Secundo, le retour de la campagne à une pure économie de subsistance. Les cultures vivrières restent invendues et représentent un risque de pillage⁸⁶. Ensuite, un déstockage graduel est en cours. Les ranches les plus grands aux alentours du Parc (PNKB) sont devenus inaccessibles pour la plupart et le bétail est progressivement abattu par les troupes du RCD et les milices. Ces exemples font partie d'un ensemble plus large d'épuisement des actifs et d'extraction de redevances dans la campagne. Alors qu'avant, les redevances étaient imposées principalement par les autorités civiles et coutumières, celles-ci ont été remplacées par les nombreuses forces armées non-productives qui hantent les régions rurales. En outre, il y a les phénomènes relativement neufs des attaques de représailles et les PDI (Personnes Déplacées à l'Intérieur). On a estimé que plus de 80% de la population rurale

santé locaux soignaient gratuitement les réfugiés, dévalorisant ainsi leur capacité à l'auto-financement, ce qui nécessitait de réduire les salaires de moitié (GOYENS et al., *op.cit.*, p.274).

⁸³ En 1998, l'organisation locale 'Comité Anti-Bwaki' a reçu plus de 500 candidatures pour un poste vacant au secrétariat (communication personnelle).

⁸⁴ En mars 1999, par exemple, il fallait passer pas moins de 17 barricades pour faire les 170 km séparant Burhale et Kitutu (Sud-Kivu), certaines pro-RCD, d'autres Mai-Mai. Dans le Nord-Kivu, le passage sur la route entre Goma et Butembo est marqué par des exactions des militaires, des Mai-Mai et des Interahamwe en même temps.

⁸⁵ Et actuellement aussi politiquement, puisque *Mwami* Kabuka d'Idjwi-Sud autorise le *préfet* rwandais de la *préfecture* de Kibuye à y tenir des réunions publiques. On peut ajouter à cela que les redevances pour l'utilisation des utilités publiques (telles qu'électricité et eau) ont quadruplé depuis que le RCD est arrivée au pouvoir et ces redevances semblent être transférées sur des comptes de ces compagnies au Rwanda.

⁸⁶ A Bukavu, un groupe de femmes d'auto-assistance de Nyantende (à environ 12 km de Bukavu) avait récolté 10 tonnes de haricots d'un champ communal. Plusieurs semaines après, elles n'avaient toujours pas trouvé d'acheteur pour leur récolte. La même chose s'est passée pour un propriétaire de plantation de Walungu, qui prétendait avoir 40 tonnes de feuilles de thé non vendues et stockées dans un entrepôt.

du Kivu a été forcée de fuir sa maison au moins une fois en 1998⁸⁷ (FAO). En mars 1999, certaines régions (Burhale, Bunyakiri, Kasika...) avaient déjà été abandonnées depuis des mois et la population avait été dispersée dans des zones proches⁸⁸. Les attaques de représailles par les soldats du RCD contre la population soupçonnée de soutenir les Mai-Mai se soldent par une perte totale des biens et fréquemment de vies humaines, comme le montrent les fréquentes allégations de massacres. En l'absence d'aide humanitaire, les déplacements internes augmentent temporairement le nombre de personnes non-productives qui dépendent des réserves locales.

L'aspect des réseaux de longue distance va au-delà de l'objectif de cet article de détailler quelques tendances à long terme dans les rapports de production agricole, et les modèles d'aliénation qui y sont liés, afin de mieux comprendre la situation actuelle. Ainsi, sans approfondir la spécificité du trafic de l'or, du wolfram, de la cassitérite et d'autres produits, deux éléments suffisent pour éclairer le problème. Il y a d'abord la contradiction entre la campagne qui subit un processus de militarisation de l'extraction de redevances et le blocage de la circulation des biens, et quelques enclaves économiques minières, complètement coupées de leur environnement. Ces dernières (particulièrement l'ex-concession de Sominki entre Kamituga et Bukavu, sous le contrôle du RCD) sont fortement militarisées et il ne reste rien du commerce actif qui caractérisait leurs opérations jusqu'en 1996⁸⁹, étant donné que la plupart des échanges se font via des petits avions. Si ce commerce n'entre pas dans les comptes publics, il doit être considéré comme une partie de l'économie parallèle. Ce processus d'isolement croissant de l'économie du Kivu, déjà bien entamé sous Mobutu et Kabila, devient un facteur supplémentaire du développement du commerce d'armes et de drogues dans une économie parallèle en expansion au Kivu, où sont souvent impliquées des forces rwandaises dissidentes (ex-FAR, interahamwe) (UN). Dans ce contexte, les intérêts économiques des parties belligérantes augmentent, la situation devient plus difficile à débloquer et paralyse encore plus la campagne dans son état de coma.

4.2.2. Un cas 'd'indétermination fondamentale'?

⁸⁷ FAO, "Alert No.285 on the DRC", *Global Information and Early Warning System on Food and Agriculture*, 03/09/1998.

⁸⁸ Le *groupement* de Kanyiola dans le Sud-Kivu (près du Parc) a été deux fois le théâtre d'épreuves de force armées en une demi-année. Le *chef* estimait que 10 000 personnes avaient fui, sur une population de 34 000 personnes.

⁸⁹ Principalement des petits négociants qui achètent par exemple de l'or et qui présentent des produits finis.

La crise actuelle ne va-t-elle donner que des perdants? Dans la plupart des circonstances, « *des règles simplifiées de décision peuvent approcher de la maximisation d'utilité grâce à l'ordonnance des options* », mais, dans une situation 'd'indétermination fondamentale' ceci est tout à fait impossible, étant donné que les options possibles sont simplement inconnues⁹⁰. Lorsque les choix de mécanismes de débrouillardise se restreignent, les risques en termes de subsistance augmentent pour les paysans. Une version militarisée d'extraction de redevance –d'où un épuisement des actifs- prospère dans la configuration de la crise actuelle. Les pressions démographiques et écologiques, ainsi que la concentration foncière mentionnée plus haut, hypothèquent l'accès à de nouvelles terres dans les collines, même si l'existence du Parc (PNKB) actuellement sans surveillance laisse quelques possibilités qui sont actuellement totalement exploitées⁹¹. La démonétisation et l'étranglement des marchés, dus à l'insécurité et à un manque généralisé de pouvoir d'achat, bloque aussi l'utilisation du marché comme mécanisme de débrouillardise. Or, dans le contexte du Kivu, la sécurité alimentaire de la population dépendait de plus en plus du marché qui la régula. Il ne reste que des réseaux de partage, vers lesquels l'article se tournera en conclusion.

Dans l'actuelle atmosphère de prédation, il est fort improbable que les détenteurs du pouvoir ne manqueront pas de transformer leur pouvoir personnel sur les gens en richesses économiques. Mais qui sont les détenteurs du pouvoir? Il y a d'abord une redistribution des richesses qui s'est effectuée avec l'usage des armes, qui profite d'abord aux porteurs de ces armes (jeunes hommes, que ce soient des *kadogo* ou des milices) et à leurs supérieurs directs. Cependant, les expropriations qu'ils opèrent ne mèneront pas à une redistribution des richesses à long terme et dans tout le système. Les biens qu'ils convoitent sont ceux qui peuvent soit être consommés directement (denrées alimentaires), soit ceux qui peuvent être aisément liquidés pour obtenir des biens de consommation plutôt que destinés à des investissements⁹². La réponse d'un groupe d'entrepreneurs (nationaux et étrangers), difficilement identifiable dans les conditions changeantes actuelles, peut être différente. Comme Reno l'écrit : « *les états africains faibles de l'après guerre froide attirent des partenaires externes qui s'attendent à faire beaucoup de profits en échange des services rendus et des*

⁹⁰ SCOONES I., *Hazards and Opportunities: farming livelihoods in dryland Africa, lessons from Zimbabwe*, London, Zed Books, 1996.

⁹¹ «Gorilla Conservation News» at www-anthro.ucdavis.edu/features/gcn/gcn97, University of California at Davies, 1997.

⁹² Un interlocuteur faisait ici un parallèle avec l'argent gagné grâce à la recherche d'or, que les jeunes gens avaient l'habitude de dilapider en buvant, en femmes et en biens de luxe tels que radio et vêtements, plutôt que d'investir dans l'achat de terre ou d'autres biens. Cet argent est 'l'argent du diable' qui ne peut être dépensé pour les 'travaux de Dieu' et qui doit donc être 'dépensé bêtement'.

risques encourus. Ce nouvel arrangement intensifie l'exploitation des sujets et leur enlève encore plus l'autorité politique »⁹³. Il est certain –comme Fairhead l'a montré dans le cas de la famine de 1984- que ceux qui jouissaient de la sécurité alimentaire étaient en une position leur permettant d'extorquer des biens (terres, bétail, et main-d'œuvre) et des produits à ceux qui n'en bénéficiaient pas⁹⁴. Même dans les circonstances actuelles, Pharmakina n'a pas eu de problème à vendre ses plantations à des entrepreneurs locaux, et la compagnie elle-même a finalement été vendue à un Allemand. Il ne fait aucun doute que les transferts de terres continuent dans les régions rurales, puisque 'les *chefs* peuvent être invisibles mais pas absents' selon un interlocuteur (qui avait 2 ha à vendre à 12 km de Bukavu, pour le prix de 2 500\$). En effet, l'accord du *chef* reste une condition nécessaire pour qu'un quelconque marché soit quelque peu légitime dans les conditions changeantes et indécises actuelles. Si cela est encore possible, les conditions de transferts sont donc encore plus vagues que dans le Zaïre de Mobutu.

5. CONCLUSION : 'LES ENCHÈRES DU DOLLAR'

L'objectif de ce texte était de jeter un regard sur le processus d'aliénation au Kivu à travers les modèles fonciers, afin de comprendre l'actuel antagonisme à caractère ethnique. En général, il serait difficile de nier l'importance de l'ethnicité comme déterminant l'identité culturelle dans les provinces du Kivu. Cependant, l'existence de l'ethnicité comme division rigide de la société est le résultat d'une évolution politique. Les émanations de l'état moderne dans les régions rurales, sauf les actions répressives (taxes, expropriations), ne pouvaient être observées sans considérer le système coutumier : le *chef* en tant que président du parti unique et administrateur territorial. En conséquence, après la fin du système de parti unique, les candidats aux élections ont trouvé qu'ils pouvaient mobiliser plus facilement la société rurale comme électorat via les limites de l'identité ethnique. Dans une région frontalière sinistrée et densément peuplée et où les populations se mélangent librement, la stratégie de mobilisation ethnique a été un échec en soi. Le bouleversement qu'elle a provoqué peut se mesurer dans les clivages qui changent régulièrement; en 1993, le conflit initial dans le Nord-Kivu se passait entre immigrants *Banyarwanda* et *Bahunde*, dans le Sud-Kivu, entre immigrants *Barundi* dans la plaine et les *Bafuliro*. Six ans plus tard, il semble

⁹³ RENO, W., "War, markets, and the reconfiguration of West Africa's weak states", *Comparative Politics*, July 1997, pp.493-510.

⁹⁴ FAIRHEAD, J., op.cit., p.10-29. Comme le montre l'histoire rwandaise, les rois gardaient un grenier spécial appelé '*Rutindamapfa*' qui servait à gagner des clients en période de famine.

que le conflit se soit mué en opposition entre les nationalistes congolais 'Bantu' et les 'colonisateurs' *Tutsi*, avec une violence toujours plus grande.

En 1971, Shubik publia un jeu appelé 'les enchères du dollar'⁹⁵, qui démontre les dilemmes croissants des deux enchérisseurs, vu que chacun répercute la 'défection' de l'autre. Bien que simplistes, les dynamiques reflètent parfaitement l'escalade irrationnelle des conflits. Tous les partis jusqu'à l'avant-dernier surenchérissement au-delà des coûts que la structure institutionnelle existante peut supporter, et finalement au-delà du prix à gagner (le gâteau économique du Kivu). Une fois ce seuil dépassé, et en supposant qu'aucune des parties ne peut imposer une solution, le conflit croissant prend lui-même vie en se basant sur des questions de statut et d'identité. Arrêter de renchérir, c'est permettre de se faire exploiter, étant donné que le premier qui abandonne supporte une part disproportionnée des coûts. Dans ce jeu sinistre, il est clair qu'il n'y a pas de place pour l'action collective ou le 'civisme'. Est-il possible de créer des réseaux sociaux par delà ces divisions militarisées et diminuer les coûts de transaction des échanges humains? Ceci nécessiterait un contrat social entre différents groupes ethniques sur base d'une attente minimale de réciprocité. Cependant, il est impossible d'établir ne fût-ce qu'un minimum de confiance là où l'ethnicité détermine les contours du pouvoir politique et la distribution économique. En termes de théorie des jeux, la défection devient le plus petit dénominateur commun comme stratégie d'un remboursement plus élevé plutôt que la coopération. Pour le dire en termes 'd'habitus', la possibilité pour les individus de s'engager dans un réseau productif et créer des droits réciproques sur base d'échange entre capital économique et capital social, est fortement restreinte, et ce pour trois raisons. D'abord, les capitaux diminuent à cause d'une croissance économique négative, et il y a de moins en moins à échanger, d'autant plus qu'il y a une grande concentration des biens restants et la fixation des prix n'est pas compétitive. Cela va affecter les termes de l'échange que les agriculteurs entreprennent. Ensuite, il y a de moins en moins de choses à recevoir en échange. Dans un contexte militarisé, les biens doivent être échangés de manière non-productive contre la protection pour ne garder simplement que le bien le plus élémentaire de tous : son propre

⁹⁵ Dans ce jeu, un *billet d'un dollar* est mis aux enchères avec 2 règles : 1. le billet ira au plus offrant, qui paie l'enchère, aussi élevée soit-elle ; 2. le deuxième plus offrant doit aussi payer le montant de sa dernière offre et ne reçoit rien en retour. La dynamique du jeu permet qu'un billet d'un dollar soit vendu pour beaucoup plus que sa valeur nominale. Aussi longtemps que l'enchère reste en dessous du seuil d'un dollar, les dynamiques sont directes et 'rationnelles'. Au-dessus de sa valeur nominale, les dynamiques 'irrationnelles' se renforcent d'elles-mêmes. Plus on investit (vu que la seconde meilleure offre devra aussi payer), plus les parties pousseront pour avoir au moins une victoire nominale (POUNDSTONE, W., *Prisoner's Dilemma*, Anchor Books, Doubleday, 1992).

travail⁹⁶. Lorsqu'il ne reste plus aucun autre bien, l'échange se limite à troquer «bonded labour» contre une survie élémentaire, comme c'était le cas pour le travail des femmes dans les plantations du Kivu. Troisièmement, la structure pour faciliter et stimuler l'échange est absente. Toute communication est entravée (cf. la situation des échanges entre la ville et la campagne). La probabilité d'affirmer avec succès son droit de bénéfices sur des investissements sociaux et économiques est minimale. En bref, ces trois éléments démontrent une continuation de la politique de prédation.

Il ne faut cependant pas nier l'importance des réseaux locaux de soutien comme stratégie de débrouillardise pour diminuer la vulnérabilité. Cependant, pour les raisons déjà mentionnées, il est difficile de voir comment les réseaux sociaux pourraient s'étendre par-delà des limites du conflit et donc de l'ethnicité – plutôt que de rester confinés à l'intérieur de ces limites. En outre, vu que tout mouvement physique provoque l'imposition de redevances (cf. les innombrables barricades), les réseaux auraient tendance à être restreints et limités à un niveau très localisé. Bien que les ONG aient repris leur travail, la restriction de la liberté de mouvement entrave leur fonctionnement. Et comme l'église est une structure mobilisante alternative dans les régions rurales, elle semble être la cible de la RCD, à voir les nombreux cas de destruction de son infrastructure tant physique que sociale. Quoi qu'il en soit, on peut se demander si les ONG ou les structures ecclésiastiques seraient capables de travailler en-dehors des limites de l'ethnicité, étant donné leur histoire récente.

Les Congolais ont démontré que vivre sans état peut être une habitude ('*article 15*'). Les populations du Sud-Soudan et d'Angola ont démontré que vivre en conflit peut devenir une habitude. Mais, même si les habitants du Kivu parvenaient à combiner ces talents remarquables, les fondements endurcis de l'ethnicité et de la prédation sont toujours là. Quelles sont les perspectives de la démocratisation du système politique local? Quelle vision du développement y a-t-il encore qui ne soit pas utilisée par les programmes ethniques? Quelles sont les possibilités d'intégration pour une jeunesse aliénée ? La convalescence promet d'être lente et douloureuse.

Anvers, mars 1999

⁹⁶ Ceci est fait de la manière la plus simple par exemple au Sierra Leone : protection et soumission aux rebelles sont échangées contre leur volonté de ne pas couper les deux mains de la personne concernée (RICHARDS, P., *Fighting for the rain forest : war, youth & resources in Sierra Leone*, London, James Currey, 1996).